

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

LA LECTURE PUBLIQUE DANS  
LE DEPARTEMENT DES COTES-DU-NORD :  
Etude des propositions de M. RONSIN pour une  
nouvelle structure des médiathèques publiques



Mémoire présenté par  
François CHAPPE

Sous la direction de  
Monsieur Albert RONSIN  
Directeur de la Bibliothèque Municipale de Saint-Dié

1982/16

18ème Promotion

1982

CHAPPE (François). - La Lecture Publique dans le département des Côtes-du-Nord : Etude des Propositions de M. Ronsin pour une nouvelle structure des Médiathèques publiques : mémoire / présenté par François Chappé ; sous la dir. de Albert Ronsin, ... Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1982. - 59, [ 7 ] f. ; 30 cm



Lecture Publique, Structures, Côtes-du-Nord.

Description de la situation de la lecture publique dans les Côtes-du-Nord : analyse des problèmes et examen critique des solutions actuellement mises en oeuvre ; étude des propositions de réforme de M. Ronsin appliquées au département des Côtes-du-Nord.

Il n'y a pas de place pour les langues "régionales"  
dans une France destinée à marquer l'Europe de son  
sceau.



Georges POMPIDOU . 1972

Le gouvernement est disposé à conclure avec les instances  
de la région une charte culturelle destinée à favoriser le  
maintien des cultures bretonnes sous toutes leurs formes.

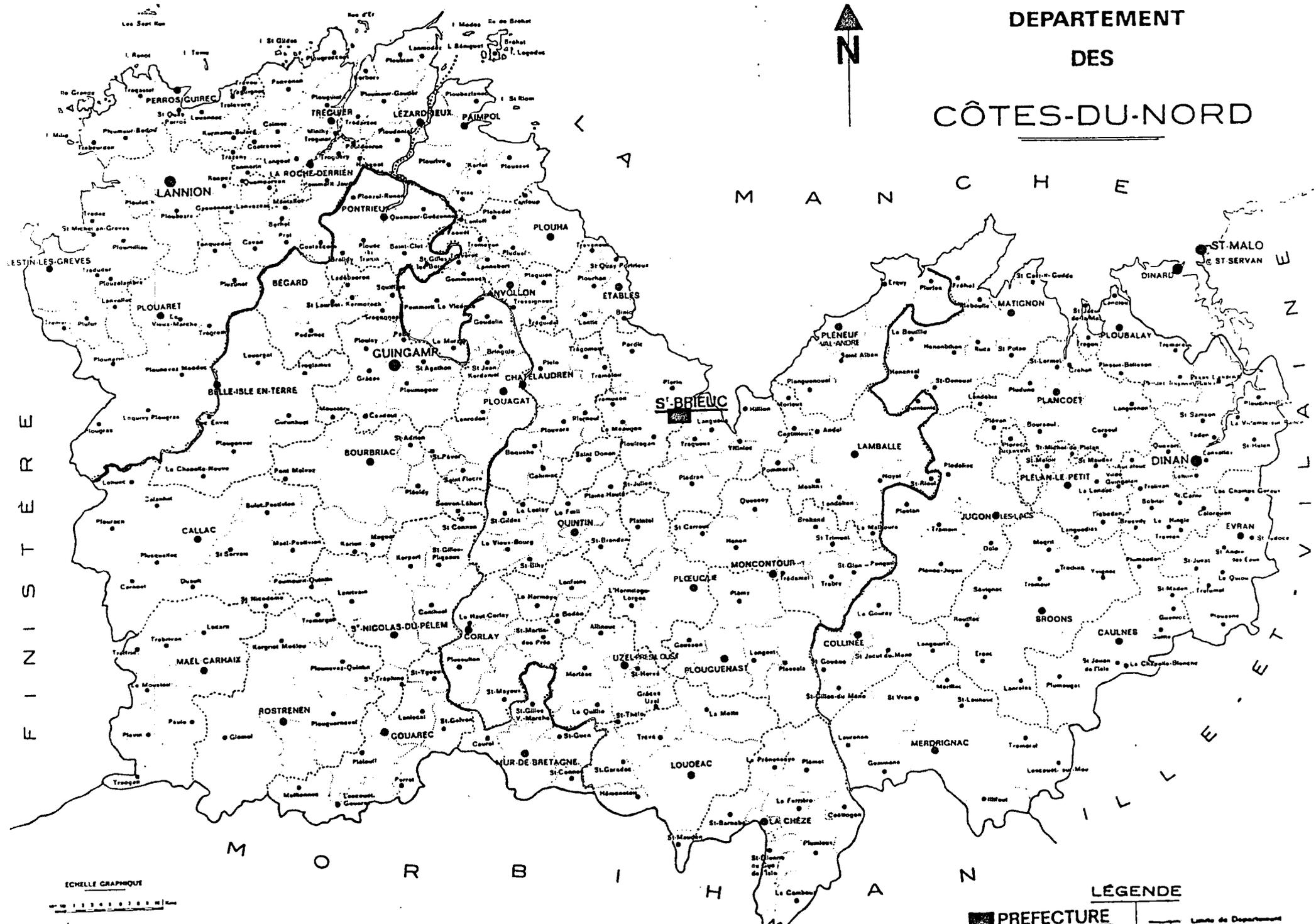
Valéry GISCARD D'ESTAING. 1977

Mais de tous ces gens qu'est-ce qu'on va faire ?

Gilles SERVAT .



# DEPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD



ECHELLE GRAPHIQUE



LÉGENDE

- PREFECTURE
- SOUS-PREFECTURE
- CHEF LIEU DE CANTON
- Limite de Département
- Limite d'arrondissement
- Limite de Canton

## I N T R O D U C T I O N

Le pays breton a nourri la nation française de ses soldats, l'Etat français de ses fonctionnaires, la France de ses poètes. Les gouvernements français n'ont pas toujours reconnu ces sacrifices et enrichissements et se sont même parfois agacés de l'irréductible originalité de ce pays qu'ils ont longtemps considéré comme une "réserve", indigne des grands desseins hexagonaux en matière d'aménagement du territoire national. Le département des Côtes-du-Nord a contribué, soit par des traits communs, soit par ses couleurs propres, au dessin de cette originalité bretonne, plus ou moins souriante.

Une carte politique du grand Ouest français indique que, seul ce département a élu une majorité de gauche au Conseil général et attribué au Parti Socialiste les cinq Sièges de député, originalité inscrite depuis longtemps dans son histoire politique.

L'allure démographique des Côtes-du-Nord est peureuse ; un léger décollage, complaisamment proclamé entre 1968 et 1975 ne contrarie pas une stagnation observée sur le long terme (1).

La vie sociale est plus tumultueuse que l'activité économique gangrenée par 15 000 chômeurs en 1981. 27% des actifs se répartissent sur une trame industrielle clairesemée, la tare géographique des Côtes-du-Nord, le manque de ressources énergétiques et minérales, n'a jamais été soignée par la médecine de l'Histoire. La mer est plus une enseigne de Musée qu'une source de vraie richesse. L'armement à la pêche et au commerce stagne. Pendant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le bilan des décideurs français consiste en deux ports en eau profonde sur une façade maritime de 230 Kms. Cependant l'histoire des travailleurs de la mer est une source d'études originales à écrire, ré-écrire, enrichir.

L'Agriculture a amélioré méthodes et résultats. Néanmoins, aux problèmes français s'ajoutent dans les Côtes-du-Nord les difficultés liées à la taille trop modeste des exploitations et à une excessive spécialisation. Des déséquilibres sont à déplorer : richesse relative des terres et des

(1) 1866 : 641 210 hts ; 1886 : 628 256 hts ; 1911 : 605 523 hts ;  
1931 : 539 531 hts ; 1975 : 525 556 hts.

hommes du Trégor et du Goélo, ingratitude de la polyculture extorquée aux terres du sud gagnées sur la lande. Le dépeuplement affecte ces zones auxquelles ne profite pas le tourisme.

Le tourisme, vocation souvent "obligée" des nations en peine de décollage économique accroît la population de 300 000 hts chaque été. Néanmoins, le profit pour l'emploi est encore inégalement réparti car les stations balnéaires accueillent plus de 80% des touristes. Cependant souffle une volonté collective de susciter un tourisme rural axé sur une mise en valeur d'un patrimoine culturel quelque peu assoupi jusqu'à présent.

A cette nouvelle attention portée à un développement harmonieux du département doit participer nous semble-t-il, toute réflexion sur l'organisation de la lecture publique dans les Côtes-du-Nord. Aussi les critères du développement satisfaisant de cette dernière nous paraissent être de la même nature que les conditions préalables à toute action d'intérêt collectif. Ils n'émanent pas d'un spécialiste de la lecture publique mais d'un "spectateur engagé" par les réalités humaines de ce département, pour le moins attachantes. Il nous semble légitime de poser quatre exigences.

Une rationalisation des moyens mis en oeuvre en faveur de la lecture publique est une exigence pour l'esprit de l'homme et le portefeuille du contribuable. La volonté de correction des déséquilibres généraux et culturels (y compris zones urbaines et rurales) dont souffre le département, dérive de l'idée que l'action culturelle n'est pas agitation éthérée sans géographie, histoire ou "économie" mais une contribution au développement harmonieux d'un lieu de vie, de pensée, de rêves. Une troisième exigence nous semble être la prise en compte de la spécificité des Côtes-du-Nord, un plan fécond de lecture publique n'étant pas à nos yeux, un quadrillage uniforme du territoire mais un catalyseur de volontés originales et un révélateur de réalités locales. Enfin, quelque soit le caractère déterminant des moyens que met en oeuvre le Ministère de la Culture, il faut garder à l'esprit que l'administration ne fonctionne pas pour elle-même, qu'elle est un service public à l'écoute des citoyens, citadins, paysans, touristes... Les initiatives locales, spontanées ou organisées doivent donc être relayées, aidées, il faut même que l'Administration les aime.

Ces quatre conditions à un développement satisfaisant, à notre sens, de la lecture publique dans les Côtes-du-Nord étant justifiées, elles transparaîtront en filigrane des descriptions, développements, interrogations qui vont suivre et s'organiser en trois temps : analyse de la situation et repérage des problèmes, analyse des réponses actuelles, voies à explorer ou à créer.

Compte-tenu des évolutions politiques en cours, de la rupture réelle, redoutée ou espérée, que constitue mai 1981, il ne nous a pas paru artificiel d'esquisser un tableau de la lecture publique dans les Côtes-du-Nord jusqu'en 1981 et d'en effectuer une analyse à l'aide de la grille d'exigences que nous avons élaborée. Il nous faudra alors dresser un bilan des problèmes révélés par cette analyse.

Pour tenter de les résoudre, des réponses officielles sont apportées ou en cours de formulation. Après les avoir décrites, nous nous demanderons si elles sont pertinentes. En cas où elles ne le seraient pas pleinement, nous nous mettrons en devoir d'imagination, c'est-à-dire de rechercher des solutions ailleurs que dans les voies officielles actuellement retenues.

Nous ferions appel aux "Propositions pour une nouvelle structure des Médiathèques publiques" élaborée par l'association des Médiathèques publiques. Nous les soupçonnons de contenir, directement ou non, un certain nombre de solutions efficaces aux problèmes nés des conditions que nous avons posées au développement satisfaisant, selon nous, de la lecture publique dans les Côtes-du-Nord : Rationalité de la mise en oeuvre des moyens, correction des déséquilibres généraux dont souffre le département, prise en compte de l'originalité des Côtes-du-Nord, nécessité de dynamiser les initiatives locales.

## I - LA LECTURE PUBLIQUE DANS LES COTES-DU-NORD JUSQU'EN 1981 : DESCRIPTION ET PROBLEMES .

L'esquisse d'un tableau de la lecture publique dans les Côtes-du-Nord nous a paru exiger les descriptions séparées de ce que nous dénommons "les Réseaux", c'est-à-dire les structures éprouvées, institutionnalisées, puis "les "forces", à savoir les initiatives prises, lancées par des individus, des groupes qui sont hors du circuit public de la lecture ou dont l'action déborde les limites de ce dernier. A la lumière de ces deux approches nous tenterons de dresser un bilan de la situation de la lecture publique dans les Côtes-du-Nord en 1981 et de dégager les problèmes que pose l'établissement de ce bilan.

### A ) LES RESEAUX

Nous ne prétendons pas dresser un bilan chiffré, détaillé, péremptoire des réseaux de lecture publique dans les Côtes-du-Nord, la lecture publique étant ici comprise au sens fonctionnel tel que le définit Mr Henri COMTE même s'il ne le retient pas dans son ouvrage (1), c'est à dire englobant toute organisation, qui, quels que soient son origine et son statut juridique concourt à l'oeuvre de lecture publique. Cette description aurait exigé moyens et délais supplémentaires et relève d'une autre logique que celle de notre propos. Il s'agit pour nous d'apprécier l'allure des réseaux existants, d'en discerner les limites, de dégager les problèmes les plus significatifs à la lumière privilégiée de ceux qui en sont responsables.

Quatre réseaux éprouvés, institutionnalisés, concourent à la lecture publique :

- Les Bibliothèques Municipales, les Bibliothèques pour tous, les Bibliothèques d'Etablissement; administratif; les Bibliothèques d'entreprise.

Le département des Côtes-du-Nord compte aujourd'hui quatre Bibliothèques municipales qui fonctionnent. Le numéro spécial édité par la Préfecture des Côtes-du-Nord consacré aux services

(1) "Les Bibliothèques publiques en France ".

du public en milieu rural en mentionne cinq mais il est difficile de comprendre dans cette liste la Bibliothèque de Ploubazlanec, celle-ci fonctionne à partir d'un fonds d'ouvrages courants, légués avant guerre par Frédéric et Irène JOLIOT-CURIE (2), jamais renouvelé, accessible l'été pendant de rares heures d'ouverture et surveillé plus que géré par un employé de la Mairie. Cette dénomination flatteuse de la part d'une publication officielle nous semble illustrer la facilité coupable avec laquelle est attribué le label " bibliothèque municipale".

A St Briec, le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale semble susciter des appréciations nuancées. La Directrice, Mme MEYER, paraît, quant à elle, satisfaite de l'activité de son établissement, constitué d'une bibliothèque centrale et de trois annexes dont une est consacré aux enfants. Elle a relevé en 1980, 4670 emprunteurs pour une population de 52 000 hts. La discothèque, après un an de fonctionnement compte cent abonnés et prête 1 400 disques et cassettes. Quand nous lui avons demandé ce qui pourrait éventuellement être amélioré, elle s'est attristée de l'absence de collaboration avec le Centre d'action culturelle et a stigmatisé les conseillers municipaux qui "pratiquent une politique d'élus ". Par contre, les relations avec les fonctionnaires municipaux, Secrétaire général de la Mairie, Directeur des services financiers la satisfont. Elle regrette que ce problème des relations avec les élus locaux soit rarement traité à fond, le Rapport Pingaud ne s'y intéressant pas non plus. En matière de réorganisation de la lecture publique, si le nom de Mr RONSIN évoquait pour elle un bibliothécaire ( et non pas un joueur de football) la notion de secteur n'a suscité de sa part que de bien vagues commentaires manifestement alimentés par une maigre réflexion.

(2) Les Savants séjournèrent chaque été dans cette localité où leur famille possède une habitation.

Quoi qu'il en soit, Mme MEYER n'est pas responsable de l'architecture extérieure du bâtiment. Un bistrot hilare dans lequel une T.V couleur transmettrait un quart de finale de la Coupe du Monde de Football nous semble exercer une force attractive nettement supérieure à celle de ce bâtiment aussi gai que le réfectoire d'un monastère d'un ordre mendiant.

La politique d'acquisition de la Bibliothèque semble susciter des controverses. Mme MEYER estime que celle-ci relève de sa compétence exclusive. Mr GARNIER, adjoint au Maire, chargé des affaires culturelles, regrette l'abondance de romans faciles et la quasi absence d'ouvrages scientifiques et techniques, remarque également émise par Mr PRIGENT, membre du Comité de lecture. Outre ces remarques ponctuelles, Mr GARNIER prétend que les élus ont un droit de regard sur les acquisition au nom du mandat, à eux confié, par le peuple contribuable. Le Directeur de Services administratifs, responsable des finances à la Mairie, Mr LOGEAT nous a, de fait, informé que le déficit de la Bibliothèque, 1 969 798,23 frs correspond à 3,46 % des impôts payés par les contribuables briochins.

Ces problèmes de relations avec les élus locaux semblent ne pas se poser à la Bibliothèque de Dinan qui, selon Mr VUILBERT, Sous-bibliothécaire, entretient les meilleures relations avec la Municipalité. Il nous semble, néanmoins que l'indépendance dont jouit Mr VUILBERT dans son travail tient peut-être autant au désintérêt des élus locaux pour la Bibliothèque que d'un libéralisme forcené dans le domaine culturel.

Quelles que soient les modalités de fonctionnement des Bibliothèques et les personnalités des bibliothécaires, les relations avec les élus semblent une réalité incontournable dont la bonne marche des Bibliothèques publiques dépend beaucoup.

Problèmes qui semblent hanter les rêves bibliothéconomiques de Mme CARREE, Présidente départementale de l'Association " Culture et Bibliothèques pour tous". Elle s'évertue à faire reconnaître son

oeuvre de bénévolat comme un service public à part entière. Elle s'est donc étonnée de l'implantation de la B.C.P qui selon elle fera double emploi avec ses bibliothèques mais elle assortit sa déception d'une déclaration d'un optimiste militant :

" Nous ne redoutons pas le Bibliobus".

Hormi les préoccupations ordinaires d'une bibliothécaire (animations, recyclages, etc... ) un objectif prioritaire nous a paru la mobiliser : débarrasser son association de son étiquette catholique. En un prêche aussi fougueux que sympathique, Mme CARREE a tenté de nous convaincre du caractère exclusivement laïque des activités des "Bibliothèques pour tous"( 30 dans le département ). La lecture du programme d'une session régionale d'études, incluant la célébration d'une messe a quelque peu émoussé la rigueur de la démonstration que Mme CARREE avait pratiquement menée à terme. Néanmoins l'objectivité commande de dire que les 6 000 ouvrages de la "Bibliothèque pour tous" de Paimpol offrent une telle diversité de choix, que le Secrétaire de la section du Parti Communiste de Paimpol la fréquente avec assiduité et bonheur.

Reste néanmoins en suspens le problème général de l'intégration ou de la collaboration de cet organisme au réseau public de la lecture.

Il se pose de la même façon pour les bibliothèques des Etablissements publics ou administratifs et les bibliothèques d'entreprises. Nous n'avons pas pu visiter personnellement les Bibliothèques qui fonctionnent dans divers grands établissements : E.D.F. à St Brieuc, C.N.E.T. à Lannion, etc ... Il semble néanmoins au travers des témoignages recueillis qu'elles sont de valeurs diverses et connaissent une faveur inégale près de leur public potentiel. Nous savons de source sûre que la Bibliothèque de l'Ecole d'infirmières de St Brieuc ne peut satisfaire qu'un public peu exigeant. Nous avons personnellement fréquenté le local de la Préfecture des Côtes-du-Nord baptisé Bibliothèque : s'il est dommage qu'une Administration employant 300 personnes se contente de faire circuler des ouvrages qui sont de réels handicaps pour le progrès de l'esprit humain, il est encore plus navrant que nombre de lectrices s'imaginent qu'elles

disposent d'une bibliothèque et se dispensent, par l'effet de cette pernicieuse illusion de fréquenter une vraie Bibliothèque municipale.

Les Bibliothèques d'entreprise sont d'accès relativement difficile. Mr LEHO, délégué départemental des Editions Messidor en a fait le tour à titre professionnel autant que militant ; il nous a narré les difficultés qu'ont rencontrées les syndicats, face aux Directions et près de leurs mandants pour imposer aux Comités d'Entreprises ou d'Établissements la création d'une bibliothèque (1). Nous avons pu nous entretenir avec Mr FABBI, délégué au C.E des Ets " Chaffoteaux et Maury", entreprise de matériel sanitaire et de chauffage, employant 1 800 personnes. Après nous avoir conté les péripéties de l'implantation de cette bibliothèque, à la place de laquelle, en 1975, le P.D.G. adjoint aurait préféré voir un club sportif "plus sain que l'activité intellectuelle", il nous a présenté les principales difficultés de son fonctionnement : horaires étriqués d'accessibilité - formation et disponibilité limitées des deux responsables - relativité de l'intérêt pour la lecture chez les employés y compris chez les délégués syndicaux. Ceci nous a moins étonné que la réponse de Mr FABBI à notre interrogation sur une éventuelle collaboration avec d'autres bibliothèques, réponse en forme d'une vigoureuse déclaration d'indépendance à priori suspecte. Cependant, le contenu éclectique des ouvrages disposés sur les rayons, la personnalité libérale du responsable, membre de la C.G.T et du P.C, son souci affiché et concrétisé de prendre en compte les désirs variés des lecteurs, la libre désignation par le personnel d'un responsable de la Bibliothèque, nous interdisent de conclure à une volonté de main-mise sur la Bibliothèque. Volonté, par contre concrétisée, en d'autres lieux, comme à l'usine "Sambre et Meuse" où le responsable de la Bibliothèque d'entreprise a été directement désigné par le patron. Ce frileux désir d'autonomie nous semble plutôt relever d'une sorte de complexe par rapport au monde des libraires, des bibliothécaires professionnels, d'une peur inconsciente de n'être pas à la hauteur, états d'esprit liés aux incompatibilités concrètes pour les responsables des bibliothèques d'entreprise, de se former ou de se recycler.

(1) 2 000 livres - Budgets d'un million de francs pour les livres, d'un million de francs pour les disques.

Ces Bibliothèques peuvent susciter des commentaires variés et des sentiments divers dont l'analyse ne s'inscrit pas dans le cadre de notre développement. Il nous semble cependant dommage que les usagers s'accomodent de l'usage exclusif de cette Bibliothèque dont les limites sont admises par les responsables et que la volonté d'autarcie de ces derniers contrarie l'insertion des lecteurs dans le réseau public extérieur à l'entreprise. Nous pensons, néanmoins, que cette absence d'insertion ne peut être exclusivement imputable à ces délégués dont le dévouement est déjà une invitation à la lecture mais qu'elle tient surtout aux inadéquations entre la situation sociale des travailleurs et à l'offre culturelle qui leur est proposée.

Nous n'avons certes pas visité, ni étudié toutes les Bibliothèques municipales, toutes les "Bibliothèques pour tous," toutes les Bibliothèques d'Etablissements publics ou administratifs, toutes les Bibliothèques d'entreprise, cependant ce modeste mais scrupuleux tour d'horizon appelle certaines conclusions que nous établissons à la suite des jugements des responsables rencontrés.

Les Bibliothèques s'ignorent mutuellement, leurs moyens sont disséminés, leurs niveaux respectifs sont inégaux, les relations avec leurs autorités de tutelle (municipales ou employeurs) sont difficiles, les publics touchés sont peu nombreux par rapport aux lecteurs potentiels.

Ces réseaux portent-ils en eux-mêmes leurs propres limites ?

Des initiatives spontanées, individuelles ou collectives, ont surgi à côté d'eux, qui ont constitué d'autres relais, d'autres appuis à la lecture. Avant que de nous interroger sur l'efficacité de leur éventuelle complémentarité avec les réseaux déjà évoqués, il nous faut raconter leur genèse et décrire leur action.

## B ) LES FORCES :

Nous dénommons " les Forces " des initiatives prises hors des structures culturelles classiques. Il serait irréaliste de vouloir les décrire ici par le menu, nous avons choisi d'évoquer quatre style d'actions ou de réflexions qui nous semblent illustrer l'extrême variété des initiatives prises hors des circuits ordinaires de la lecture publique, celui d'un organisme itinérant de documentation,

celui d'un S I V O M à caractère culturel, celui d'une initiative spontanée en matière de lecture rurale et enfin celui de personnalités originales se consacrant ou intéressés par les problèmes de lecture publique.

Le fond itinérant de documentation et d'animation des Côtes-du-Nord ne constitue pas une initiative axée sur la lecture mais les objectifs nous amènent à le mentionner parmi les forces contribuant à l'action en faveur de la lecture publique. Dans les années 60, de nombreux jeunes ruraux font, à l'occasion d'une scolarisation de plus en plus poussée, l'apprentissage de la ville ainsi que des modèles sociaux et culturels qu'elle développe. L'intériorisation de ces modèles rend bien vite les structures traditionnelles d'animation du milieu rural dépassées et inadéquates. Le patronage fait figure de reliquat ...

C'est à cette époque que nombre de ces jeunes ruraux s'adressent aux deux M.J.C de St Brieuc, avec de fortes demandes de conseils et d'assistance technique : comment créer et faire fonctionner des clubs de jeunes en milieu rural ? Comment mettre en oeuvre telle animation, réaliser telle activité ? Le Fond itinérant de documentation et d'animation ( F I D A ) des Côtes-du-Nord prend naissance, en 1967, afin de répondre efficacement à ces multiples demandes. Un certain nombre d'instances départementales et d'associations telles que la Caisse d'allocations familiales ( C A F ), la Caisse départementale de la mutualité agricole ( M S A ), seront dès l'origine partie prenante de cette création.

Durant ses premières années d'existence, le F I D A va concentrer son action et son attention sur les associations et groupes ruraux de jeunes. C'est en 1974-1975 qu'est ressentie la nécessité d'élargir la perspective, de s'ouvrir aux autres secteurs de la vie associative. A cela plusieurs raisons : d'une part, les jeunes, en contact avec le F I D A ne possédaient pas le privilège de l'éternelle jeunesse ; leurs préoccupations, leurs attentes mais aussi leurs domaines d'investissement évoluaient. D'autre part, le morcellement de la pratique sociale et culturelle en petits secteurs cloisonnés se révélait, au

F I D A comme dans bien d'autres organismes, après quinze à vingt ans d'histoire de l'animation professionnelle, en grande partie arbitraire.

Enfin, et peut-être surtout, la solution des problèmes qui se posaient et se posent encore aux zones rurales, réclamait la combinaison de toutes les énergies sociales disponibles, l'effort de vitalisation devant se faire avec et pour toutes les couches de la population.

Depuis 1975, le F I D A concentre son action autour de quatre pôles.

- Un travail de présence sur le terrain, le F I D A apporte contacts et soutien aux actions menées ou projetées par des groupes locaux ;
- un travail d'information et de documentation car en milieu rural, les contacts sont difficiles à établir et à maintenir entre groupes sociaux ;
- l'organisation de circuits d'animation, lorsque plusieurs associations sont intéressées par une même animation (Théâtre, film, expositions, chansons, etc ... ) le F I D A se charge de l'organisation des tournées :
- un travail de création, ayant généralement pour support des montages audio-visuels, ce travail est difficile à décrire de manière formalisée, en ce qu'il est multiforme.

L'un fait suite à une préoccupation existentielle d'un groupe de jeunes ruraux, l'autre à la commande d'un organisme départemental, un autre encore répond à une "envie de se faire plaisir " apparue au sein même du F I D A ...

Certains ne veulent voir dans le F I D A qu'une structure aux contours indécis, à l'insertion marginale. C'est faire peu de cas de la cinquantaine d'associations adhérentes et de la multitude de groupes qui, d'une façon ou d'une autre, font appel à lui. Le tirage de ses publications ( autour de 300 exemplaires) rend compte de son audience réelle.

Le permanent résume les aspirations du F I D A en ces termes " Des groupes que le F I D A a aidés à s'organiser, a soutenus, avec lesquels un travail important a été entrepris, parfois durant un ou deux ans,

disparaissent un beau jour de la circulation, ne font plus appel à nous, soit qu'ils se dissolvent, soit qu'ils n'éprouvent plus le besoin d'une collaboration. Le travail accompli n'est pas perdu pour autant. Si ces jeunes ont réagi, à un moment, contre la léthargie du milieu rural, ont " pris leur pied " dans l'action, on les retrouve tôt ou tard, sur d'autres terrains, dans d'autres engagements, dans d'autres militances. Un réflexe a été créé.

Dans ses contradictions et ses limites, mais aussi dans ses réalisations et ses choix, le F I D A constitue, à travers l'éclairage qu'il porte sur des expériences et développement local et la mission d'éducation populaire originale qu'il se donne, un outil essentiel de vitalisation rurale dans le département des Côtes-du-Nord.

La création, fin 1977, du S I V O M de Toul-Goullic Coat-Malouen (regroupant six communes) devait permettre la manifestation de la volonté d'exister et des besoins spécifiques du pays Plinn. En même temps, il voulait être une structure unificatrice, capable de poser et d'affronter les problèmes économiques, sociaux et culturels, propres à cette région.

Créé sur une identité de "pays" le S I V O M devait rendre possible un dialogue et une négociation avec les administrations, sans passer systématiquement par les chefs-lieux de canton. La première action du S I V O M, simultanée à sa création, fut de lancer un bulletin de liaison entre les communes et les habitants, ce qui resterait assez banal s'il ne s'agissait pas d'un journal parlé sur cassette. La conception d'un tel journal ne tenait pas à une volonté d'être original et moderne à tout prix. Elle partait de l'idée simple, à posteriori, qu'un bulletin de liaison se devait d'utiliser l'outil de communication employé quotidiennement par 90 % de la population du S I V O M : le breton parlé, que peu de gens savent lire.

Le journal parlé a été pensé, à l'origine, comme le moyen de restitution et d'expression d'une mémoire collective qui tendait à s'estomper, mêlée à une conscience de soi en formation. Il a conservé la même force depuis sa création, fin 1977 : ni journal de spécialiste, ni instrument de propagande ou de polémique. Il devrait être, et il est, un support à l'expression du " fond commun " de

l'unité de la population de ce pays.

La composition des cassettes n'a guère varié : un éditorial fait par un élu local ; des commentaires flashs, les événements marquants la vie locale (fêtes, pardons, luttes sociales comme, par exemple, celle menée contre la plantation de sapins sur des terres cultivables, sports, etc.), la restitution du patrimoine par les anciens du pays ( contes, légendes, histoires, chants, richesse de la langue...) Sur chaque cassette, tous les mois, un habitant différent du pays fait office d'animateur, présente les séquences en y apportant sa touche personnelle.

Si la forme n'a pas changé, deux évolutions se font sentir. Ce journal passe du stade de journal fait avec les gens à celui de journal fait par les gens : René RICHARD, qui a largement porté le projet et sa réalisation y a un rôle de plus en plus réduit. Après avoir été le " point obligé " de passage de l'information, il tend à devenir le simple technicien de l'enregistrement.

On constate un changement relatif de préoccupations : au départ le contenu du journal était essentiellement culturel ; les anciens, en tant que dépositaires de la culture du pays, étaient très largement mis à contribution. Désormais, les problèmes d'actualité ( création de lotissements, problèmes d'énergie, stratégie de formation et reconversion, etc ) occupent de plus en plus de place. A part ce journal parlé, deux autres objectifs ont mobilisé le syndicat, la recomposition du tissu social par la création d'associations, comme : "Nerz an Natur" qui réfléchit à la constitution d'un modèle de production d'énergie adapté au pays ( remise en état de nombreux moulins à eau, équipement par une turbine du barrage situé sur le territoire du S I V O M, utilisation des gaz de fumiers, etc ) ; le développement économique par trois actions conjointement menées :

- obtenir, pour le pays Plinn, et compte tenu de sa pauvreté, les avantages accordés aux agricultures de montagne ( prime à la production, prêts accordés sur des critères spécifiques, abaissement des seuils de rentabilité, etc ) ;

- obtenir du ministère de l'Education nationale, le maintien

de classes n'atteignant pas et de peu, le quota d'élèves imposé ;  
- développer la pluri-activité ne nécessitant que peu d'investissement ; l'élevage des chèvres et des lapins angoras.

Trois communes qui ont reculé, à l'origine, devant les charges financières liées à l'adhésion au S I V O M viennent de demander leur intégration. Ceci représente un bon indicateur de la consistance de l'expérience en cours, d'autant qu'elle vient de recevoir l'appui du Comité d'expansion économique des Côtes-du-Nord, qui mettra, en 1981, sa force de réflexion et de travail au service du S I V O M de Toul-Goulic Coat-Malouen. Derrière cela, c'est le poids institutionnel et politique du Conseil général qui vient appuyer ce qui n'aurait pu rester qu'un mouvement social de revendication de survie.

René RICHARD intervient de moins en moins, maintenant que les branchements institutionnels sont réalisés. Chaque groupe social, mène de façon la plus autonome possible, la négociation avec les administrations, même si ce S I V O M, sollicité pour porter les projets, et les leaders du pays Plinn, ne quittent pas des yeux le déroulement des opérations.

A bien des égards, l'expérience de ce S I V O M peu ordinaire est en train de devenir une référence en Bretagne. Déjà, elle jouit d'une large sympathie. La reconnaissance et l'intérêt qu'elle suscite, hors des limites du pays, viennent en renforcer le caractère exemplaire.

Les solutions adoptées semblent maintenant être envisagées dans bon nombre de "zones vides" du Centre Bretagne.

Une troisième initiative, de moindre ampleur, mais significative du "manque" ressenti est celle du groupe "LISON" de Guingamp.

Elle traduit à la fois la force des initiatives locales qui n'attendent pas que les solutions soient parachutées et leur maladresse due aux manques de moyens et de perspective.

Constatant l'absence de pénétration de la lecture en milieu rural, un groupe de jeunes guingampais et guingampaises s'est décidé à créer une association dont le but correspond à l'anticipation d'un mini-système B.C.P. Installée au centre social de Guingamp, cette association dispose de 10 000 ouvrages à la disposition de 45 guingampais et 70 autres, issus des communes environnantes. Elle a ouvert deux annexes dont une intégrée à la SOGUINTEL dans le cadre des activités du Comité d'Entreprise. De plus "LISON" loue ses livres à 7 écoles.

Son but profond était de procéder à l'acquisition d'un bibliobus, faute de moyens financiers elle a dû renoncer à ce projet.

Nous touchons là d'ailleurs l'incohérence d'un système: L'absence de Bibliothèque municipale de Guingamp entraîne l'anticipation sur un système B.C.P dont la crédibilité elle-même est douteuse, à partir de moyens financiers qui de toute façon limitent la validité de l'entreprise.

La lecture publique est une activité qui mobilise, hors de ses cadres classiques des personnalités fécondes, originales. Etablir un palmarès n'est en aucun cas notre ambition qui serait alors prétention, il ne s'agit pour nous que d'une signalisation de quelques forces vives trop méconnues.

Mr Edouard PRIGENT, membre du Comité de lecture publique de la Bibliothèque municipale, ancien professeur de Lettres est une personnalité dont la culture, l'ouverture d'esprit et l'expérience ne nous semblent pas assez exploitées si tant est que nous puissions nous permettre l'expression vis à vis d'un membre de toujours du Parti Communiste. Mr PRIGENT a évoqué devant nous les cas concrets qui peuvent poser problème au public de la Bibliothèque municipale : aspect rebutant des bâtiments, médiocre accessibilité à certains rayonnages, absence de classement autonome de la littérature étrangère ...

Militant engagé, Mr PRIGENT nous a fait part de son extrême vigilance quant au choix des livres et journaux de la Bibliothèque qui doit être effectué dans la plus grande liberté et avec le maximum de variété. Il nous a martelé sa conviction que " le livre est libérateur " selon le mot de GORKI et que la lecture est "une défense permanente contre toutes les aliénations ".

Sa connaissance approfondie de la littérature bretonne, son ferme engagement politique constamment assorti d'un sens exemplaire du dialogue, son intimité avec Louis GUILLOUX lui dessinent une personnalité attachante dont la relative discrétion sur le "théâtre culturel " briochin nous surprend alors que de médiocres bateleurs monopolisent tous les perchoirs, tribunes, colonnes possibles et imaginables.

Le cas de Soeur CECILE, responsable de la Bibliothèque de la Congrégation des filles du Saint-Esprit nous semble aussi illustrer le retrait regrettable dans lequel se tiennent certaines personnes dont une activité publique serait profitable à tous. Nous n'avons pas cité sa Bibliothèque dans les Réseaux car elle est confidentielle quoique Soeur CECILE voudrait l'ouvrir à un plus

une plus large clientèle dans laquelle nous avons l'honneur de compter. Outre son riche fonds breton certes orienté mais cette orientation nous semble légitime, <sup>sinon légitimiste</sup> l'intérêt de la Bibliothèque réside dans la présence d'originales revues "professionnelles", revues de l'Evêché, des Congrégations, "l'ami du Clergé" etc... parfaitement inventoriées et classées. L'intérêt porté à la Bretagne par cette personne d'origine hollandaise est aussi insolite qu'émouvant. Nous avons cru déceler chez cette Religieuse fort avenante le même complexe vis à vis du monde professionnel des libraires et bibliothèques que celui pressenti chez Mr FABBI, responsable de la bibliothèque de l'entreprise " Chaffoteaux et Maury ".

Le chanoine Honoré RAISON DU CLEUZIOU nous a introduit dans la bibliothèque de l'Evêché, fort instructive pour qui s'attache à l'histoire politique et religieuse des Côtes-du-Nord et à la biographie de ses grands hommes. Nous nous étonnons encore que les cercles culturels installés se privent des fruits du travail fécond de cet ecclésiastique d'une rare érudition, d'esprit tolérant et d'une exquise courtoisie.

Enfin nous avons pu nous entretenir avec le Maire socialiste de Paimpol, Mr QUERRIEN, Conseiller d'Etat, chargé par Mr LANG, Ministre de la Culture, d'émettre des propositions en vue d'une nouvelle politique de mise en valeur du patrimoine culturel. Mr QUERRIEN a été récemment élu Directeur de l'Institut d'Architecture. Il nous a fait part des options qui ont présidé à l'élaboration de son pré-rapport d'orientation. Il s'est livré à une interrogation sur la notion de recherche " Si l'objet de la recherche est certes au départ scientifique, son but est la restitution à la population sous la forme d'une culture, de la chose d'une population ". Il insiste sur le décalage entre les "conditions objectives de la création et le moment où sous forme de patrimoine celle-ci est restituée à la population ". Le patrimoine doit "être générateur de liberté, créateur de contemporanéité à la différence des pastiches ". Nous énumérons ces considérations car

elles nous semblent situer le niveau des travaux d'une personnalité que son parti n'a pas sollicité, dans les Côtes-du-Nord, pour amorcer une réflexion culturelle qui n'encombre pas dans nos campagnes les ordres du jour des réunions des partis politiques.

Nous avons délibérément choisi de signaler quelques personnalités isolées dont l'action dans le grand public n'est pas proportionnée à leur capacité de fécondation culturelle. Peut-être sont-ils eux-mêmes responsables de ce retrait ? Les animateurs des réseaux officiels ne les jugent peut-être pas assez standardisés pour les y associer. Nous n'avons pas de réponse, mais notre intime conviction nous pousse à affirmer que la scène culturelle des Côtes-du-Nord est bien souvent offerte à des vedettes de pacotille alors qu'en coulisse se tiennent parqués des acteurs qui mériteraient bien de jouer de plus grands rôles. Certes il ne faut pas noircir à souhait le tableau mais cette anomalie nous semble révélatrice de certains déséquilibres.

La vitalité des initiatives émergeant spontanément et avec force à côté des réseaux "classiques" de la lecture publique, la présence des personnalités riches mais "inexploitées" dessinent une cohabitation plutôt qu'une intégration de ces "grognards" et de ces "Marie-Louise" de la lecture publique qui nous semble peu efficace jusqu'en 1981.

Nous ne portons pas ce jugement à l'aune d'un plan prétentieusement élaboré depuis les bancs d'une école mais à partir des impressions que les responsables eux-mêmes de ces réseaux et forces ressentent. Cette situation d'insuffisance et de relative incohérence s'est-elle trouvée améliorée par les initiatives prises depuis mai 1981 dans le domaine de la lecture publique?

## II - LES REPONSES ACTUELLES : 1981-1982

Avant d'examiner les réponses concrètes apportées aux problèmes de la lecture, il nous a semblé utile de nous demander si les divers responsables de la lecture publique avaient claire conscience de la nature des difficultés. Nous pensons que le choix des solutions retenues a beaucoup dépendu de la conscience des problèmes. C'est pourquoi nous nous demanderons quels sont, en matière de lecture publique, les niveaux culturels des principaux décideurs financiers : les représentants du gouvernement, les Conseillers généraux, les Maires.

### A - LES DIFFERENTS NIVEAUX DES PRISES DE CONSCIENCE

Dans les Côtes-du-Nord, le seul représentant permanent de l'Etat, dans le domaine du financement des projets culturels est le Préfet. Le dossier " B.C.P des Côtes-du-Nord ", conçu en 1975 arrivé à terme en 1982 est un révélateur impitoyable des limites de l'intérêt réel porté à la lecture publique par les membres du corps préfectoral. Au terme d'une sereine gestation de 7 ans qui a progressé à l'ombre fraîche d'une paisible armoire du bureau des Affaires culturelles, ce dossier rassemble de radoteuses litanies de demandes de renseignements aux départements voisins, d'informations réclamées au "Ministère" et délivrées sans hâte par la Direction du Livre; communiqués triomphants, las, perfides, désabusés se succèdent dans cet interminable rapport de guerre de tranchées où aucun des Etats-Majors (Préfecture et Ministère) ne croit à la victoire. La multiplication des mentions " M'en Parler" rageusement et vainement inscrites sur les différentes lettres, notes de synthèse, d'information indiquent que les opérations seront longues et incertaines.

En 1980, seule une stagiaire de l'E.N.A., de passage a eu claire conscience du contenu touffu de ce volumineux dossier et de la direction dans laquelle il fallait le haler. En 1982, quand la demande d'audience formulée par Mr PLOUZENNEC, récemment nommé à la direction de la B.C.P a été transmise au Préfet des Côtes-du-Nord, celui-ci

s'est inquiété de l'identité et de la fonction de ce "zombie". (Sic)  
Sauf en une exception, aucun membre du corps préfectoral ne nous  
a semblé réellement informé des problèmes de la lecture publique.  
Nous le pressentons, à l'examen du dossier B.C.P qui contient les  
questions posées par les Préfets et Secrétaires Généraux à leurs  
services : les réponses parvenant selon un rythme relâché, lors  
de la réunion suivante au cours de laquelle le dossier était  
évoqué, le Préfet ou le Secrétaire général avait déjà changé.  
Par ailleurs lors de conversations libres avec divers Directeurs  
de cabinet, nous avons enregistré des aveux, spontanés ou extorqués :  
ces grands Commis de l'Etat ignorent les réalités de la lecture  
publique et cette ignorance leur donne une mauvaise conscience bien  
peu douloureuse. Les élus locaux, à l'inverse de ces hauts fonction-  
naires jouissent-ils d'une plus grande culture en matière de lecture  
publique ?

Quel intérêt a porté le Conseil Général à l'action culturelle et à la lecture publique dans les Côtes-du-Nord ? Quels états d'âme culturels ont tourmenté l'honorable assemblée départementale ?

Comme l'exigent les immuables règles d'un certain jeu politique, le Conseil général, de gauche, a rejeté sur les gouvernements du précédent septennat l'entière responsabilité des limites de l'action culturelle menée dans le département. En octobre 1980, le Sénateur Régnauld, Rapporteur de la Commission de l'Education, des Affaires Culturelles et sociales illustre son réquisitoire d'un tableau effectivement accablant.(1) Néanmoins, ayant personnellement assisté à de multiples séances du Conseil général et fréquenté de nombreux conseillers, nous avons soupçonné cette dénonciation des carences gouvernementales, au demeurant, justifiée, de constituer un alibi à la modeste ampleur de la réflexion menée par le Conseil dans le domaine culturel. Ce rapport d'octobre 1980 formule des exigences dont la généreuse banalité ne peut qu'entraîner une universelle adhésion : "Il s'agit donc de favoriser l'expression culturelle sous toutes ses formes et la communication entre les individus, d'autant que dans la société moderne se dissocient les cellules de base (famille- village) et que l'individu devient le maillon d'une chaîne qui l'entraîne à un rythme qu'il ne contrôle pas."

Que faire pour arracher l'Homme à l'inferral chaos du monde moderne ? En matière de lecture publique, le Conseil général estime qu'il a rempli son devoir en achetant le terrain nécessaire à l'édification d'une Bibliothèque Centrale de Prêt et stigmatise le "Ministère" qui tarde à doter les Côtes-du-Nord de cet équipement "retard difficilement admissible d'autant que la preuve est faite qu'une Bibliothèque Centrale de Prêt est certainement un des moyens d'action culturelle tout à fait privilégié".

l) Evolution respective des crédits globaux consacrés à la culture

Année	Etat	Département
1975	0,50%	0,32%
1976	0,55%	0,53%
1977	0,51%	0,39%
1978	0,56%	0,54%
1979	0,50%	0,58%
1980	0,50%	0,62%
1981	0,48% (?)	

Preuve administrée par qui ? Nous n'avons pas souvenir de débats engagés à ce sujet, le fonds de dossier B C P que nous avons manipulé personnellement à la Préfecture en vue d'un rapport au Préfet n'a jamais fait apparaître la moindre exigence de cette preuve, les quatre Conseillers généraux (Paimpol, Lézardieux, Lanvollou, Gouarec) que nous avons entretenus de ce projet, ignoraient totalement les fonctions et l'intérêt de cet équipement. Ayant assisté à la séance extraordinaire du Conseil Général consacré à "l'animation culturelle et sportive", nous avons déploré l'absence des vigoureux propos, des réprobations indignées, des formules bien senties qui émaillent d'ordinaire les débats "intéressants", déviations de chemins vicinaux etc, etc...

Néanmoins, le vent du changement souffla dans les travées de l'Assemblée départementale. Après l'élection de mai 1981, le Conseil décida de procéder à une large consultation de ses partenaires culturels. Cette enquête, confiée à Mr MUSSE, Attaché des services extérieurs du Ministère de la Culture, constitua la démarche préalable à la réunion d'Etats généraux de la Culture dont les propositions furent reprises pour l'essentiel par le Conseil général sous forme d'une délibération prise le 19 février 1982. Son contenu sera examiné dans le cadre des réponses apportées par le Conseil général dans le domaine de la lecture publique.

S'agissant pour l'instant d'apprécier le degré de mobilisation de l'Assemblée départementale, nous pouvons émettre trois réflexions. Elle a longtemps justifié sa torpeur intellectuelle par l'alibi des carences (réelles) des gouvernements précédents, elle s'est décidée à réfléchir sur des projets culturels globaux, elle s'est préoccupée de lecture publique, se contentant sans réflexion collective préalable de réclamer et d'adopter une solution, celle de la B C P imaginée, proposée et délivrée d'en haut. Installée dans des locaux inadaptés et exigus, cette B C P qui remplit la dernière case vide de la carte bretonne, comble la majorité de gauche qui se complait maintenant dans la célébration d'un gouvernement éclairé qui, lui, accomplit ses devoirs envers la culture et les Côtes-du-Nord. Nous nous demandons, néanmoins, si ce " TE DEUM " tiendra longtemps lieu de réflexion féconde.

Mais peut-on réellement incriminer les Conseillers généraux parce qu'ils ne se sentent pas investis d'une mission culturelle permanente. Les Maires aussi doivent se sentir concernés. Nous reconnaissons d'emblée que les propos qui vont suivre sont plutôt le fruit de notre intuition des "choses du pays" que d'une démarche rigoureusement menée. Il faut d'abord relever les énormes différences de marges de manoeuvre dont disposent par exemple le Maire de Lanleff (commune de 88 habitants) et son collègue de St Brieuc. Nous pensons que les municipalités rurales connaissent une demande de lecture moins pressante que leurs homologues citadines.

A Ploubazlanec, le fonds légué par les JOLIOT-CURIE n'a jamais fait l'objet de demande d'enrichissement. Il faut néanmoins nous demander si dans les villes moyennes le besoin de lecture est réellement ressenti. Mr QUERRIEN, Maire de Paimpol reconnaît " qu'il faut créer la demande " et que " Paimpol a pris des habitudes de vie sans offre culturelle locale ". Mais le rôle d'une Municipalité n'est-il pas de modifier les habitudes dans des directions conformes à des choix préalablement proclamés ?

Mr QUERRIEN admet que l'existence d'une " Bibliothèque pour tous " retarde le moment de l'édification d'une Bibliothèque municipale dont le fonctionnement poserait à cette ville de 8 000 hts de réels problèmes financiers. Le Maire avoue "qu'il n'y a pas de sanction électorale dans le domaine culturel ". De fait, pourquoi un élu préoccupé de sa réélection irait prendre des initiatives coûteuses dont l'absence ne lui serait reprochée par personne ?

Depuis la Libération, plusieurs vagues de revendications ont submergé les municipalités qui ont été tenues de les satisfaire : celle des Salles des Fêtes dans les années 50, celle des terrains de football dans les années 60, celle des piscines dans la décennie suivante. Aucune vague de Bibliothèques municipales n'a jamais inondé le département des Côtes-du-Nord.

Nous avons personnellement suivi les trois dernières campagnes municipales à Paimpol, nous sommes depuis 15 ans attentifs aux thèmes, répercutés par la presse régionale, qui sont développés lors des

élections municipales des grandes villes du département, sensibles aux sujets d'affrontement qui échauffent les électeurs des communes rurales du canton de Paimpol.

Sauf récemment à St Brieuc, les problèmes culturels et de lecture publique n'ont jamais figuré sur une quelconque profession de foi, feuille de propagande, sur aucun programme de bonheur municipal promis à tout un chacun.

Il semble donc que les problèmes de la lecture publique, sauf exception, n'aient jamais traumatisé les représentants de l'Etat, ni les élus du peuple. Néanmoins, ils ont apporté des réponses, elles portent la marque de cette sereine indifférence.

B - NATURE DES REPONSES

L'édification d'une B.C.P est la principale réponse de l'état à la demande de lecture publique.

L'emploi du mot édification en juin 1982 est d'ailleurs un abus de langage puisque la B.C.P fonctionne dans des locaux provisoires situés dans un lycée désaffecté, dont l'exiguïté a désagréablement surpris Mr PLOUZENNEC.

Aucun commentaire supplémentaire ne s'impose au sujet de cette B.C.P dont l'édification a été demandée en 1975 - date à laquelle, en Bretagne, seul le département des Côtes-du-Nord n'en était pas doté - qui voit le jour en 1982 dans des locaux provisoires et qui disposera d'un immeuble, d'un matériel définitifs d'ici 4 ou 5 ans selon Mr PLOUZENNEC quand il se grise d'un peu d'optimisme naïf.

La charte culturelle de Bretagne n'était d'ailleurs pas prolixo en ce domaine.

Son titre IV - Réseau culturel de l'Etat, des Collectivités locales et des associations - inscrit au paragraphe Bibliothèque, ces simples lignes qui suintent l'indifférence et la banalité :

" L'Etat s'engage dans les premières années de la Charte à mettre en place une B.C.P dans le département des Côtes-du-Nord. Il convient aussi d'accroître les moyens de fonctionnement des B.C.P déjà en place. "

L'action du Conseil général, en matière de lecture publique se résume aussi à un appui financier. En sa séance du 19 février 1982 consacrée au budget primitif 1982, il décide de consacrer sur un total global de 5 807 142 frs, affecté à l'ensemble des activités culturelles, une somme de 245 000 frs ( pour la création de la B.C.P)

Quant aux Maires, nous avons noté leur relative indifférence aux Bibliothèques mais nous avons souligné l'exception de St BRIEUC. En effet pour ne pas être directement lié à la lecture publique, la réalité du Centre d'action culturelle ne peut néanmoins pas être passée sous silence.

Le C.A.C est un choix important de la ville de St BRIEUC en matière culturelle : une salle de 1000 places, une autre de 350, une troisième réservée aux cinéphiles, des locaux d'exposition, une discothèque, une Bibliothèque, une librairie, 40 permanents constituent une maison qui aura coûté trois milliards de centimes dont les 2/3 à la charge de St BRIEUC et dont le budget de fonctionnement sera de 8 millions.

Mr FELLER, patron du C.A.C, émanation de l'ancien Foyer d'action culturelle et structuré selon des normes imposées par l'Etat (1) a axé sa future action sur des relations privilégiées avec les associations. Une agence technique fournirait de la matière grise, du matériel, des aides techniques, des salles de réunions, d'expositions. Quant à la programmation, elle comprendra des projets

(1) Il existe une trentaine de C.A.C dans l'hexagone.

de prestige et sera ouverte en priorité à la création contemporaine,  
la Bibliothèque du C.A.C étant elle-même axée sur les nouveautés.

## C - CRITIQUES DE CES REPOSES OFFICIELLES

La critique que nous émettrons vis à vis de ces réponses officielles aux différentes demandes en matière de lecture publique ne peut en aucun cas constituer un jugement péremptoire étant donné l'extrême modestie des connaissances professionnelles de son auteur. Il s'agit simplement de nous demander si les réponses nous paraissent de nature à satisfaire les exigences de bon sens, nécessaires à un développement de la lecture publique dans les Côtes-du-Nord.

Les moyens financiers ne semblent pas être mis en oeuvre de la façon la plus rationnelle possible. La première interrogation porte sur l'efficacité de la B.C.P. Mais nous ne reprendrons pas ici les critiques traditionnelles adressées aux B.C.P, nous nous contenterons de souligner que Mr PLOUZENNEC, qui a dirigé pendant sept ans la B.C.P de la Côte d'Or et préside au démarrage de celle des Côtes-du-Nord a reconnu devant nous "qu'à long terme la B.C.P n'est pas fiable ". Il a souligné le danger actuel de soupoudrage. Pendant notre conversation, Mr PLOUZENNEC a reçu un appel téléphonique de l'adjoint au Maire de Trédaniel, commune de 636 hts, le Maire, d'origine parisienne, "qui a le bras long" a obtenu de la Direction du Livre une subvention de 300 000 frs, le Conseil municipal " ne sait pas quoi en faire". Madame MEYER pense que <sup>les</sup> Bibliothèques municipales ont été mal préparées à la réception de la manne gouvernementale qui est tombée du ciel de gauche depuis le 10 mai 1981. Elle a été employée en crédits de fonctionnement y compris en paiement des salaires, l'acquisition des livres ne s'en est pas trouvée améliorée, aucun plan à long terme n'étant annoncé. Mme MEYER craint de plus que la régionalisation n'apporte pas en ce domaine, plus de rationalisation et s'interroge sur les attributions respectives des Délégués Régionaux à la lecture et des D.R.A.C. Il est un fait que l'articulation entre ces deux responsables n'a pas été clairement explicitée.

Dans le catalogue des coordinations manquées s'inscrit, nous semble-t-il, le blocage d'un projet de Médiathèque publique annoncé par une note émanant du Ministre de la culture le 9 décembre 1981 et qui devait être conjointement étudiée par la Mission de Développement Culturel et la Direction du Livre. Ce projet n'a plus de raison d'être, noyé qu'il est dans l'immense chantier de travaux et de controverses qui accaparent les argents et les esprits : le C.A.C. D'après Mr MUSEE, qui rejoint sur ce point Mme MEYER,, les relations du C.A.C sont médiocres avec les instances culturelles briochines mais le sont plus encore avec d'autres associations départementales comme " l'Entente culturelle du pays de Dinan" ou "l'Association d'animation du canton de la Roche-Derrien". Nous sommes donc raisonnablement amené à penser que la coordination des moyens mis en oeuvre ne caractérise pas au premier chef les initiatives officielles prises en matière culturelle.

Après la B.C.P le deuxième morceau de choix de menu officiel est le nouveau C.A.C qui sera inauguré le 8 octobre par Mr LANG. Nous sommes conscients qu'il n'est pas directement un instrument de lecture publique mais sa présence et son financement constituent un choix qui pèsera lourd sur le budget de la ville et sur son budget culturel en particulier. Cet équipement dont nous ne pouvons préjuger l'efficacité, nous semble à priori peu susceptible de corriger le déséquilibre culturel dont souffre le département. St Briec va concentrer un Musée ethnographique, les Archives Départementales dont on ne voit pas pourquoi elles ne fonctionneraient pas ailleurs qu'au chef-lieu de Département, une Bibliothèque municipale et trois annexes, une importante "Bibliothèque pour tous", la librairie la plus dynamique du département, la S O F E C, le plus fort réseau de Bibliothèques scolaires et de Bibliothèques privées et le C.A.C. C'est pour cette raison que le Conseil général s'est ému.

A St Briec, Mme MEYER, Directrice de la Bibliothèque municipale se plaint de l'absence de collaboration avec le F.A.C. ( embryon du C.A.C). Les associations départementales moins huppées que la

plus importante Bibliothèque municipale du département nourrissent des craintes encore plus vives puisque l'Etat a imposé aux C.A.C un statut type : réglementant leur fonctionnement, ne permettant pas aux associations comme c'était le cas au F.A.C ( Foyer d'action culturelle ) de se retrouver ès-qualité dans la nouvelle structure ; certes, Mr FELLER assure que " cela ne les empêchera pas de travailler avec elles de la même manière qu'auparavant ".

Cette assurance n'a pas paru suffisante aux Conseillers généraux, représentants de l'ensemble du département, ils ont donc lié l'attribution d'un crédit complémentaire de 150 000 frs ( s'ajoutant à une subvention de 150 000 fs dans le cadre du fonctionnement général du C.A.C à l'élaboration d'une convention définissant, précisément selon les termes du rapport du Conseil général " les missions ou services particuliers que le C.A.C, doté de moyens spécifiques, pourra rendre à l'ensemble des partenaires culturels du département ". Mr FELLER a suspecté ces réticences , se plaignant que le Conseil général " ne se sente que très partiellement partenaire". Le Conseil général ne manifeste d'ailleurs pas en l'occurrence un caprice isolé puisque Mr GARNIER, adjoint au Maire, chargé des Affaires culturelles nous a confié qu'il avait rédigé une lettre à Mr FALLERE lui demandant de préciser également les missions du C.A.C. Mr GARNIER est tout à fait conscient que les coûts de fonctionnement de cet équipement représentent des sommes qui n'iront pas ailleurs, à la Bibliothèque municipale par exemple. Il craint en quelque sorte un Beaubourg briochin au milieu de la misère culturel des Côtes-du-Nord.

Nous n'entrerons pas dans la problématique culture élitiste que certains reprochent à Mr FELLER de prôner , culture populaire, que certains considèrent comme une facilité démagogique.

Nous nous bornons à relever des doutes, questions qui nous semblent émises de bonne foi et qui correspondent à nos propres interrogations. La troisième, vis à vis des réponses officielles, porte sur la prise en compte de la spécificité des Côtes-du-Nord. Mr MUSSE, Attaché des Services extérieurs du Ministère de la Culture pense que le C.A.C court des chances de réussite, ne

réfute pas le principe de réalisation mais s'interroge sur sa capacité à prendre en compte la dimension culturelle bretonne. Il a peur, de même que Mr GARNIER, d'une déviation élitiste qui ignorerait la réalité du niveau culturel moyen de la totalité des habitants des Côtes-du-Nord, d'autant que selon Mr GARNIER, Mr FOLLER se serait défini comme un aristocrate de gauche.

Enfin les réponses officielles sont-elles de nature à dynamiser les initiatives locales ? Mr FOLLER le pense, par l'intermédiaire de son agence technique qui fournirait du matériel et de l'aide aux diverses associations du Département.

En ce qui concerne la lecture proprement dite, la B.C.P apportera-t-elle un souffle nouveau à la vie culturelle de base. Ce n'est pas nous qui, à l'orée d'une année d'école certes féconde mais professionnellement étroite, nous permettrons de suspecter les capacités d'un Directeur de B.C.P à animer des relais locaux. Néanmoins la fréquence par définition médiocre des tournées d'un seul bibliobus dans le département des Côtes-du-Nord nous laisse perplexe quant à la possibilité de nouer des relations suivies et profondes avec les associations locales en comptant ( en grande part ) sur des bénévoles qu'on ne peut forcer à coopérer "spontanément" avec des groupements qui ne les intéresseraient pas.

Après le passage au crible de nos exigences, des réponses actuelles offertes par les différents responsables de la vie culturelle en général et de la lecture publique en particulier il nous faut dresser un bilan qui inclut d'ailleurs une critique sur notre méthode qu'immodestement nous essaierons de réfuter nous-mêmes. Nous avons conscience d'avoir compté dans les réponses officielles des initiatives portant sur la lecture publique et plus largement sur la vie culturelle. Ceci ne nous a pas paru artificiel tant le C.A.C a pesé, dans les controverses nées à propos de l'opportunité du projet, pèse maintenant que l'on connaît le coût de l'opération, et pèsera, quand on vérifiera

son efficacité, sur la vie culturelle de tout un département. De plus par rapport à l'axe de notre étude, les Propositions pour une nouvelle structure des "Médiathèques publiques" en France, il nous a semble légitime d'étudier un projet qui est par son contenu ou son influence potentielle, susceptible de modifier le paysage de la lecture publique dans les Côtes-du-Nord.

Nous avons également conscience que la B.C.P ou le C.A.C répondent de façon inégale aux quatre conditions que nous avons posées. Il est certain par exemple que la B.C.P contribue un peu à la correction des déséquilibres et très peu à la rationalisation des moyens culturels mis en oeuvre tandis que le C.A.C ne corrige pas du tout les déséquilibres et peut éventuellement, par son agence technique centrale être un facteur de coordination bénéfique pour les associations. Cependant, les résultats établis en regard de chacune des exigences jugées utiles au développement de la lecture publique nous semblent aboutir à un bilan globalement négatif et nous entraînent à imaginer d'autres solutions conçues dans des cadres nouveaux.

### III - VOIES A CREER OU A EXPLORER :

#### A - LE PLAN RONSIN

Nous n'aurons pas l'outrecuidance de confectionner un plan de réseau de lecture publique, exhaustif, détaillé et définitif, la modestie de notre réflexion et notre totale absence d'expérience professionnelle nous l'interdisent. Néanmoins, une étude attentive des principes développés dans les " Propositions pour les Médiathèques de Secteur " nous autorise à réfléchir concrètement sur l'allure d'un nouveau réseau de la lecture publique dans les Côtes-du-Nord basé sur la délimitation des secteurs.

Pour affaiblir une des critiques habituellement adressées à ce qu'il est convenu de dénommer le "Plan Ronsin", nous avons été tentés de faire coïncider les étendues des secteurs et celles des arrondissements administratifs. La lecture des chiffres découlant de cette hypothèse nous en dissuade :

DINAN	: 116 698 hts	GUINGAMP	: 97 793 hts
LANNION	: 92 119 hts	ST BRIEUC	: 243 648 hts

Cette disproportion accentuerait encore la prééminence de St Brieuc au sein d'un secteur lui-même hypertrophié par rapport aux quatre autres. La vocation du secteur étant de desservir une population de 70 000 à 150 000 hts; il nous a paru sensé de répartir les 525 556 hts que compte le département en cinq secteurs à l'intérieur desquels devront être choisis et justifiés les lieux d'implantation des Bibliothèques centrales et annexes. Nous avons choisi de faire correspondre les secteurs aux circonscriptions législatives. Cette solution n'est pas exempte de reproches, le secteur de Loudéac est trop étendu en longueur, seul il ne jouit pas d'une façade maritime. Néanmoins, plusieurs avantages nous ont séduits : le relatif équilibre démographique entre les cinq secteurs qui permet ensuite une répartition elle-même équilibrée des aires des annexes, le respect d'unités naturelles, la présence de cinq pôles centraux dans chacun des secteurs; un dernier argument nous a paru important : la responsabilité dont chaque député pourrait se sentir investi. Dans les faits, étant en même temps conseiller général, l'attention de cet élu du peuple à la lecture publique rurale pourrait être aiguisée par ses contacts avec ses collègues de l'Assemblée départementale même si celle-ci n'est pas un relais de la politique de secteur.

A l'intérieur du secteur de Lannion ( 110 000 hts ), la Bibliothèque Municipale serait la Bibliothèque centrale appelée à desservir une population de 23 000 hts. Ce secteur a une façade maritime dont la population se gonfle d'afflux touristiques estivaux. Dans cette perspective, l'implantation de trois annexes sur le littoral nous semble justifiée, d'autant qu'elles correspondent à trois unités : Goélo, Trégor, Perros-Guirec.

A Paimpol, pôle attractif du Goélo, chef-lieu d'un canton de 18 000 hts distant de 5 kms d'un autre chef-lieu de canton, Legardrieux ( 8 000 hts ), fonctionnerait une importante annexe ; l'habitat est dense, la tradition maritime nourrit études historiques et littéraires, polémiques etc... L'annexe pourrait mettre en valeur les fonds orientés vers l'histoire de la pêche, la littérature et le folklore suscités par cette activité. En liaison avec le Musée de la mer, elle constituerait un fonds audio-visuel dont il faudrait imaginer le contenu et l'utilisation : expositions pour les touristes, éléments de débats pour la Maison des jeunes et de la culture. Une exposition plus ou moins permanente pourrait y être montée à partir de pièces provenant des Archives Maritimes de Brest, de celle de l'Inscription maritime de Paimpol dont nous avons pu vérifier qu'elles n'étaient pas organisées. Cette initiative aurait l'avantage de désacraliser les Archives et d'accréditer l'idée qu'une visite d'études aux Archives départementales n'est pas un pèlerinage à la Mecque.

Une seconde annexe serait implantée à Tréguier " ville sainte" des cléricaux et anti-cléricaux historiques puisqu'à la fois ancienne ville épiscopale et berceau de "l'Anté-Christ" Ernest Renan. Cette annexe, appelée à desservir les 17 000 hts du canton de Tréguier et de la Roche-Derrien pourrait réunir et mettre en valeur les sources et témoignages de l'histoire locale du Trégor, (St Yves, Renan, par exemple).

Pour l'annexe de Perros-Guirec, il faudrait envisager de plus larges surfaces afin de contenir l'afflux touristique qui, aux mois de juillet et août, double la population du canton ( 210 550 hts) ; l'utilisation de ces surfaces, en hiver, peut s'imaginer dans le cadre d'animations scolaires.

Enfin, la 4ème annexe serait implantée à Plouaret. Tout en desservant en livres courants les 18 000 hts de la vallée du Léguer, sa mission comprendrait les liaisons à établir avec les pôles de visites et d'intérêt constitués par les châteaux de Lanvellec et de Rosanbo dont nous avons pu constater, pour ce dernier l'importance de la Bibliothèque.

La Bibliothèque municipale de Guingamp dont le dossier de construction circule actuellement entre la ville et la Direction du Livre serait naturellement la Bibliothèque centrale d'un secteur comptant 82 565 hts ; elle devrait elle-même desservir les 22 000 hts du canton de Guingamp. La première annexe serait implantée au château de la Roche-Jagu, siège d'une association culturelle que préside Charles Josselin, Président du Conseil général des Côtes-du-Nord, composée d'élus locaux, de particuliers, de fonctionnaires du Ministère du Temps libre, de la Culture, de membres du Comité du Tourisme, d'enseignants. Cette association a défini trois faisceaux d'objectifs :

- Actions de mise en valeur de ce monument du XV è siècle,
- Actions d'animation pendant les mois d'été,
- Action de mise en relation directe avec le projet de développement global du bassin du Trieux. L'annexe serait ainsi associée aux activités d'été, festivals, concerts ... et entretiendrait en hiver un flux culturel alimenté entre autres sources par les études de fond que mène la Société d'émulation des Côtes-du-Nord sur l'histoire du site.

Chatelaudren accueillerait une deuxième annexe dont l'aire d'influence s'étendrait sur les deux contours de Chatelaudren-Plouagat ( 11 000 hts ). Cette haute vallée du Leff, située à équidistance de St Briec et de Guingamp, a un caractère rural marqué et a suscité l'activité d'un S I V O M très efficace qui pourrait englober le soutien au fonctionnement d'une annexe de bibliothèque.

L'annexe de Lanvollon, outre ses missions courantes de lecture publique à l'adresse de 13 000 hts, pourrait inventorier et mettre en valeur deux séries d'études. Les premières seraient axées sur les sites

originaux et mal connus que sont le temple de Lanleff, ruine d'une des très rares églises circulaires de France, et la chapelle de Kermaria An Isquit qui abrite une remarquable "Danse macabre". Les deuxièmes, viseraient à rassembler témoignages, monographies, études historiques suscités par les actes de la Résistance réalisés sur le site de Plouha (certains ouvrages du Colonel Rémy et la Thèse d'Etat que rédige actuellement un professeur d'histoire du Lycée Renan ont pour objet les réseaux d'évasion vers l'Angleterre qui fonctionnèrent à partir des plages de Plouha).

A Callac serait située la 4ème annexe, chargée de desservir les 15 000 hts des cantons de Callac et de Maël-Carhaix. La ville est un pôle de services et d'animation actif dans un contexte rural, l'habitat traditionnel en granit y est homogène, un S I V O M couvre l'ensemble du pays, tous ces éléments concourent à l'unité de cette plaine enserrée entre les Monts d'Arrée à l'ouest et le massif granitique de Quintin-Duhaut à l'est. L'implantation d'une annexe y semble tout à fait naturelle.

Sous-équipement scolaire, carte vierge de Musées et Bibliothèques, laborieux décollage de l'emploi dessinent le secteur difficile de Loudéac. La population (88 000 hts) moins importante que dans les autres secteurs pourrait, à priori, justifier un tissage moins serré des annexes. En fait, l'étendue géographique du secteur, la cohabitation de trois langues, française, gallo, bretonne, le sous-équipement scolaire qui entraîne un sous-équipement en bibliothèques scolaires, sont autant de raisons d'imaginer l'implantation de cinq annexes.

A l'ouest, Rostrenen servirait les populations des cantons de Rostrenen et de Gouarec, soit 16 000 hts. Guerlédan, point d'appui d'une énergie politique touristique, aime un faisceau d'actions de promotion du pays dans lequel pourrait s'insérer la lecture publique. Une deuxième annexe, à St Nicolas-du-Pélem, pourrait mettre en valeur, dans ses fonds, les ouvrages suscités par un habitat traditionnel d'une grande richesse. La troisième, érigée à Plouguenast, couvrirait la vallée du Lié et le pays de Boscéléac, soit 12 000 hts. A Collinée, la quatrième annexe pourrait se spécialiser dans la mise en valeur des

ouvrages traitant du parler gallo. L'annexe de Moncontour devra tenir compte de la définition de la ville comme une "cité de caractère". On appelle "Petites cités de caractère" les cités bretonnes qui ont conservé un remarquable patrimoine architectural, héritage de leur passé militaire ou d'une période économique faste. Ces petites cités sont regroupées au sein d'une Association régionale dont l'objet est de promouvoir l'image touristique de ces localités, de sauvegarder la qualité de leur environnement bâti et d'y susciter l'animation culturelle qu'elles méritent. L'annexe devrait facilement s'intégrer à cette animation.

Enfin la Bibliothèque centrale de secteur devra être un centre de prêt des ouvrages traitant de la langue bretonne et du Parler gallo et organiser un catalogue collectif. Nous aurions d'ailleurs imaginé la B.C.P des Côtes-du-Nord à Loudéac qui n'est guère plus excentré que St Briec, cet équipement, ainsi situé, aurait facilité l'intégration de la lecture rurale à l'ensemble de la lecture publique.

Le secteur de Dinan (100 000 hts ) est, à beaucoup d'égards le reflet inversé de celui de Loudéac, attrait touristique de la côte, plus forte urbanisation (District de Dinan ) présence d'une Sous-Préfecture (alors qu'elle a été supprimée en 1926 à Loudéac ), carte plus dense des Musées et Bibliothèques. L'actuelle Bibliothèque municipale de Dinan serait naturellement la Bibliothèque centrale de secteur.

L'ensemble que constitue le sud des pays de Rance, aurait une annexe à Broons qui devrait être attentive au patrimoine naturel et historique de cette unité de 15 000 hts (Eglises de Tréfumel, Guenroc). L'annexe de Plélan-le-Petit, au milieu des 11 000 hts de l'Arguenon, devrait, entre autres missions, catalyser la mise en valeur des vestiges gallo-romains de Corseul.

Il faudrait prévoir des surfaces adaptées pour les annexes de Ploubalay et de Matignon qui voient leurs aires de service se gonfler chaque été d'un fort afflux touristique.

Le cinquième secteur, celui de St Brieuc est le plus petit en surface mais le plus peuplé : 110 000 hts. La Bibliothèque Municipale actuelle et son annexe servent une population de 56 000 hts. Quatre annexes nous semblent s'imposer par des critères qui se superposent :

- implantation centrale, unité des sous-secteurs desservis, équilibre des populations concernées.

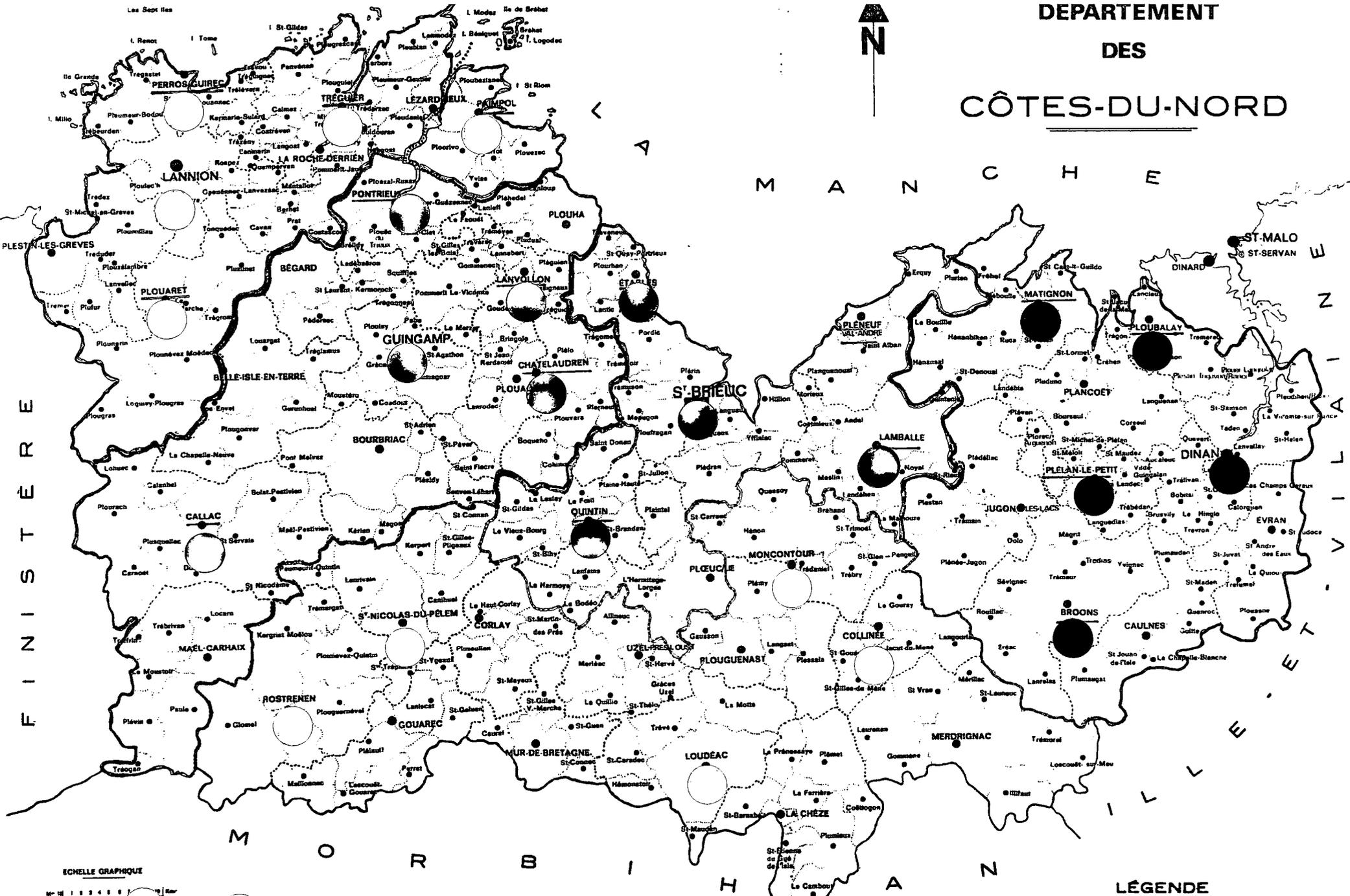
Quintin, "cité de caractère" a conservé un remarquable patrimoine. L'histoire de l'industrie textile, activité aussi mal connue qu'importante dans l'ancienne Bretagne pourrait trouver une vitrine dans cette annexe couvrant une population de 16 000 hts.

L'annexe d'Etables desservirait l'étendue des cantons d'Etables et de Pordic, elle devrait être adaptée à l'accueil d'une population estivale agglutinée autour de St Quay-Portrieux, Etables étant néanmoins préféré à cette dernière ville car précisément la population y est plus stable et sa position plus centrale par rapport à St Brieuc et à la frontière Nord-Ouest du secteur.

Lamballe accueillerait une troisième annexe qui serait la Bibliothèque Municipale actuelle. La dernière serait située à Pléneuf Val-André au centre d'une aire à forte attraction touristique.

Cette carte des Bibliothèques centrales et des annexes réparties sur les cinq secteurs étant dressée, quelques commentaires de portée commune s'imposent. Sauf pour celle de la Roche-Jagu, les annexes sont toujours situées à des chef-lieux de canton. Ce choix est dans chaque cas justifié par l'existence de voies de communications et la situation centrale du chef-lieu ; aucune annexe n'étant située à plus de 30 Kms d'une autre bibliothèque ou des frontières du secteur. De plus, il serait plus facile de trouver des locaux provisoires pour les annexes dans des villes d'une certaine importance. Nous avons, lors de chaque description des annexes, évoqué les chiffres des populations desservies, nous sommes conscients qu'une annexe n'est pas enserrée dans le cadre administratif d'un canton ou d'un regroupement de cantons, ces chiffres sont donnés à titre d'indication et leurs comparaisons nous ont servis à rester attentif à un relatif équilibre des populations desservies.

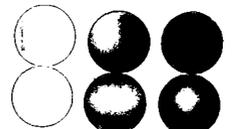
# DEPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD



ECHELLE GRAPHIQUE



22/435



LANNION : CENTRALE DE SECTEUR

BROONS : ANNEXE DE SECTEUR

## LÉGENDE

- PREFECTURE
- SOUS-PREFECTURE
- CHEF LIEU DE CANTON
- Communes
- Limite de Département
- Limite d'arrondissement
- Limite de canton
- Limite de commune

## B - RATIONALISATION DES MOYENS :

Nous avons imaginé la localisation des Médiathèques. Il nous faut maintenant nous demander si leur fonctionnement serait de nature à satisfaire les quatre conditions que nous avons considérées comme nécessaires à un développement satisfaisant de la lecture publique dans les Côtes-du-Nord.

La sectorisation exige dans sa conception et appelle pour son fonctionnement une rationalisation des moyens mis en oeuvre, rationalisation efficace sur deux plans, celui des relations de la Médiathèque avec l'extérieur, celui de son fonctionnement interne.

Du point de vue de la conception, une rationalisation tronquée aurait consisté à opérer un tracé des secteurs reposant sur de stricts découpages administratifs, nous pensons comme Mr Henri COMTE (1) que " les structures administratives n'ont pas de légitimité par elles mêmes. Elles ne se justifient que si et dans la mesure où elles servent le bon fonctionnement des services et la réalisation des objectifs qu'ils poursuivent ". Il est donc plus rationnel de créer, comme le suggère Mr RONSIN (2) un syndicat intercommunal, le moyen, pour gérer la Bibliothèque de secteur, la fin, que d'inverser la hiérarchie des fins culturelles et des moyens administratifs. Cette suggestion mérite réflexion car elle est l'objet d'une des critiques régulièrement adressées aux propositions de Médiathèques publiques, à savoir le manque de réalisme (3). Nous avons parlé "Réalisme " avec Mr Rémy DENIEUL, créateur en 1967 et Secrétaire général du Syndicat des communes des Côtes-du-Nord, Syndicat reconnu comme étant l'un des plus actifs de France. Il y a quinze ans, il avait suggéré la mise en place de Secrétaires de Mairie "volants" se déplaçant dans plusieurs municipalités trop petites à elles seules pour employer à temps plein un Secrétaire de Mairie.

(1) "La Médiathèque de Secteur : utopie ou solution de demain "  
Médiathèques Publiques n° 49

(2) "Propositions pour une nouvelle structure des Médiathèques  
publiques en France "

(3) Manque de réalisme évoqué au cours de différents débats  
organisés à l'E.N.S.B. avec Mr THILL sur les B.C.P, avec  
Mr GUITARD sur le rapport PINGAUD.

Ces propositions avaient été qualifiées d'inconcevables sur le terrain, d'irréalistes. Aujourd'hui, le quart des Secrétaires généraux de Mairie est mobile. Mr DENIEUL ne saisit absolument pas pour quelles raisons un regroupement des communes ne se réaliserait pas pour constituer et gérer une Bibliothèque de secteur. Il ne voit pas pourquoi ce qui se fait déjà en matière d'adduction d'eau, de ramassage des ordures ménagères, d'enseignement musical ne s'effectuerait pas dans le domaine de la lecture publique. Dans les années 1960, un courant de réflexion, alimenté entre autres sources par le Club Jean Moulin et le P.S.U avait imaginé une réduction maximum du nombre des communes. Aujourd'hui, les vents dominants soufflant du côté de la décentralisation, ces idées ne semblent plus recevables. Néanmoins, la notion revivifiée de "pays" met à l'ordre du jour les regroupements volontaires autour de points d'ancrage définis en commun par les collectivités locales. Mr DENIEUL attribue, de plus, au système de la commission de secteur présidée par le Président du Syndicat intercommunal l'avantage d'une plus grande transparence dans les modalités de recrutement des employés municipaux ; en effet dans le système du secteur, si le cadre scientifique et le cadre technique B sont des personnels d'Etat, les personnels administratif et ouvrier ainsi que les employés et assistants appartiennent au cadre local communal ou intercommunal.

En ce qui concerne son fonctionnement, le secteur établit des relations constructives avec des pôles culturels qui lui sont extérieurs mais avec qui il collabore d'autant plus efficacement qu'il a été conçu en tenant compte de leur existence. Ainsi par exemple, à l'annexe de la Roche-Jagu où, nous l'avons souligné, pourraient cohabiter Médiathèque, Association culturelle et Sociétés savantes, deux réseaux d'activité se croiseraient. Le premier, dans une perspective fonctionnelle, harmoniserait les activités d'été lancées, conjointement ou non par la Médiathèque et l'Association dans un esprit d'utilisation rationnelle des moyens (documents écrits et sonores , etc ...), le second alimenterait pendant toute l'année un flux d'activité évitant ainsi les temps morts inhérents aux manifestations exclusivement liées aux afflux touristiques saisonniers. Outre cette harmonisation réalisée avec d'autres organismes culturels, le secteur implique une

rationalisation interne qui naît de l'unité de décision que préconise le système.

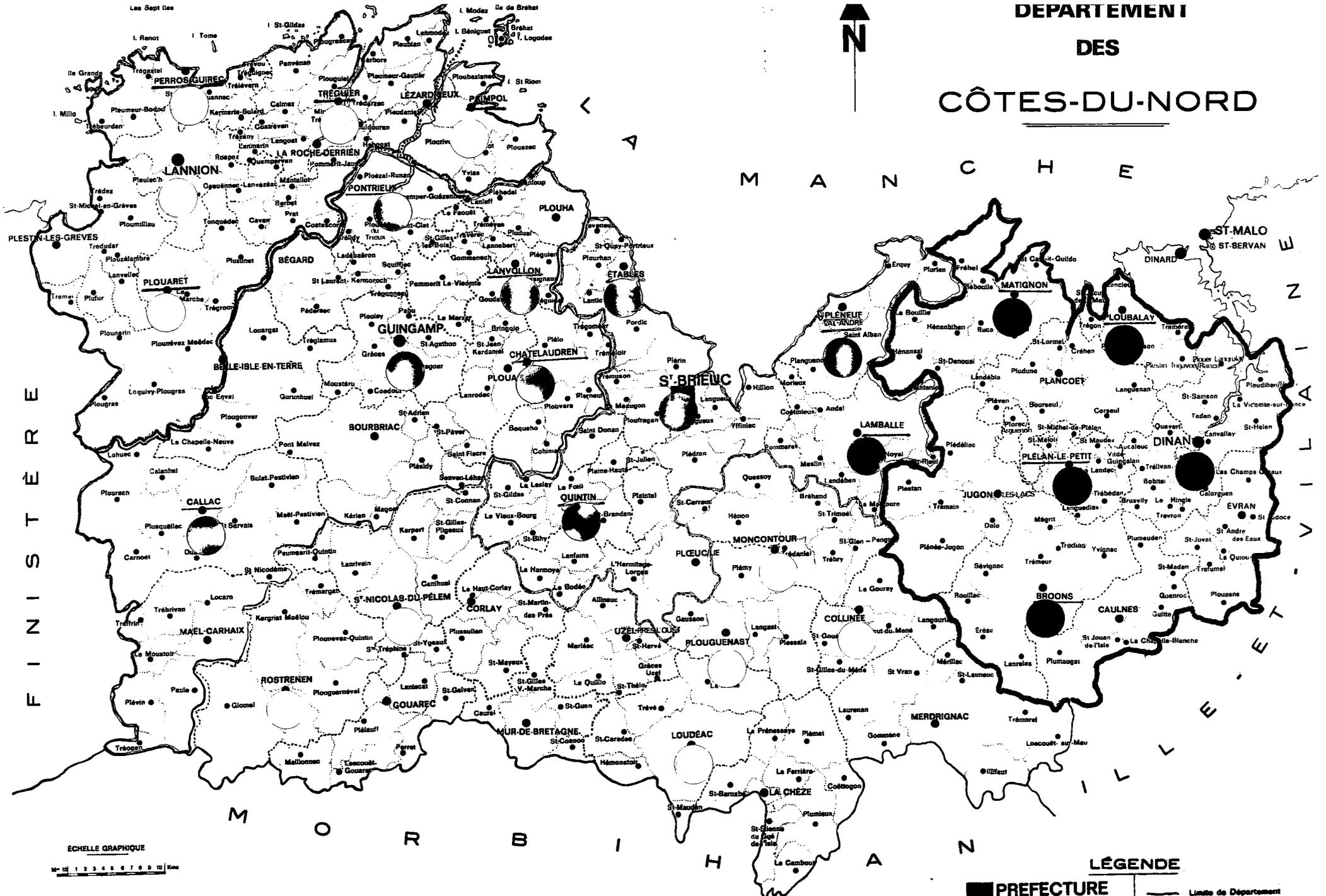
L'autorité unique du secteur autorise une mise en oeuvre rationnelle des moyens de la Médiathèque. Imaginons l'organisation d'un débat lié à une exposition sur la langue bretonne. La Médiathèque centrale de secteur de Loudéac a collecté les ouvrages d'histoire, de littérature, les témoignages oraux enregistrés susceptibles d'alimenter le débat ; ce rassemblement s'est opéré ~~à~~ <sup>AVANT</sup> plus aisément que les divers éléments étaient rationnellement répartis entre les annexes. Un forum itinérant peut donc se déplacer dans plusieurs annexes. La Médiathèque ne dépend pas d'autres centres de décisions, de la bonne ou mauvaise volonté de Municipalités plus ou moins conscientes des richesses qu'elles détiennent. Elle se dispense d'une interrogation angoissée sur la localisation et la date de retour d'ouvrages naviguant entre deux dépôts de B.C.P. De plus, le Service régional, à Rennes, pourrait lui-même par son service bibliographique signaler l'existence de tout document utile situé hors du secteur organisateur et aider par le prêt inter-bibliothèque régional à la réalisation de ce débat.

## C - CORRECTION DES DESEQUILIBRES

Nous savons bien que le décollage d'une région ou d'un pays ne peut s'opérer à partir des superstructures culturelles. Cependant nous sommes également conscients qu'un patrimoine à toute chance de s'évanouir avec le dépérissement économique d'une région. Quelques personnes jeunes après des études menées à St Briec, Guingamp ou Rennes qui devaient leur permettre de vivre bien ailleurs ont fait le constat que la mobilité sociale s'alimentait beaucoup du mal être et du déracinement. C'est à travers le désir ambivalent de "faire quelque chose pour vivre au pays " et " vivre au pays pour faire quelque chose " que s'est imposée pour quelques personnes l'idée de développement nécessaire d'une région.

Les secteurs rassemblant des forces vives <sup>ou</sup> à réanimer pourraient constituer des aires d'activités multiformes. Ainsi le S I V O M déjà évoqué de Toul-Goulic Coat- Malouen pourrait très bien s'incorporer au secteur que nous avons imaginé implanter à Loudéac et plus précisément travailler en osmose avec les annexes de Rostrenen et de St Nicolas-du-Pelem. Une triple action collective dont le secteur serait une des parties prenantes se dessinerait alors : mise en valeur du patrimoine dont nous avons souligné l'originalité lors de notre délimitation du secteur, développement d'activités économiques spécifiques du S I V O M, réflexion permanente sur les formes présentes et futures de la vie culturelle locale associant toutes les compétences. Nous imaginerions volontiers que se tiennent dans une des annexes de Rostrenen ou de Saint Nicoles des réunions du G R E T A, groupements d'établissements d'enseignement de l' Education nationale d'une même zone géographique qui se sont mis ensemble de façon à pouvoir additionner leurs compétences et leurs capacités d'accueil afin de promouvoir une politique de formation continue de cette même zone.

# DEPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD

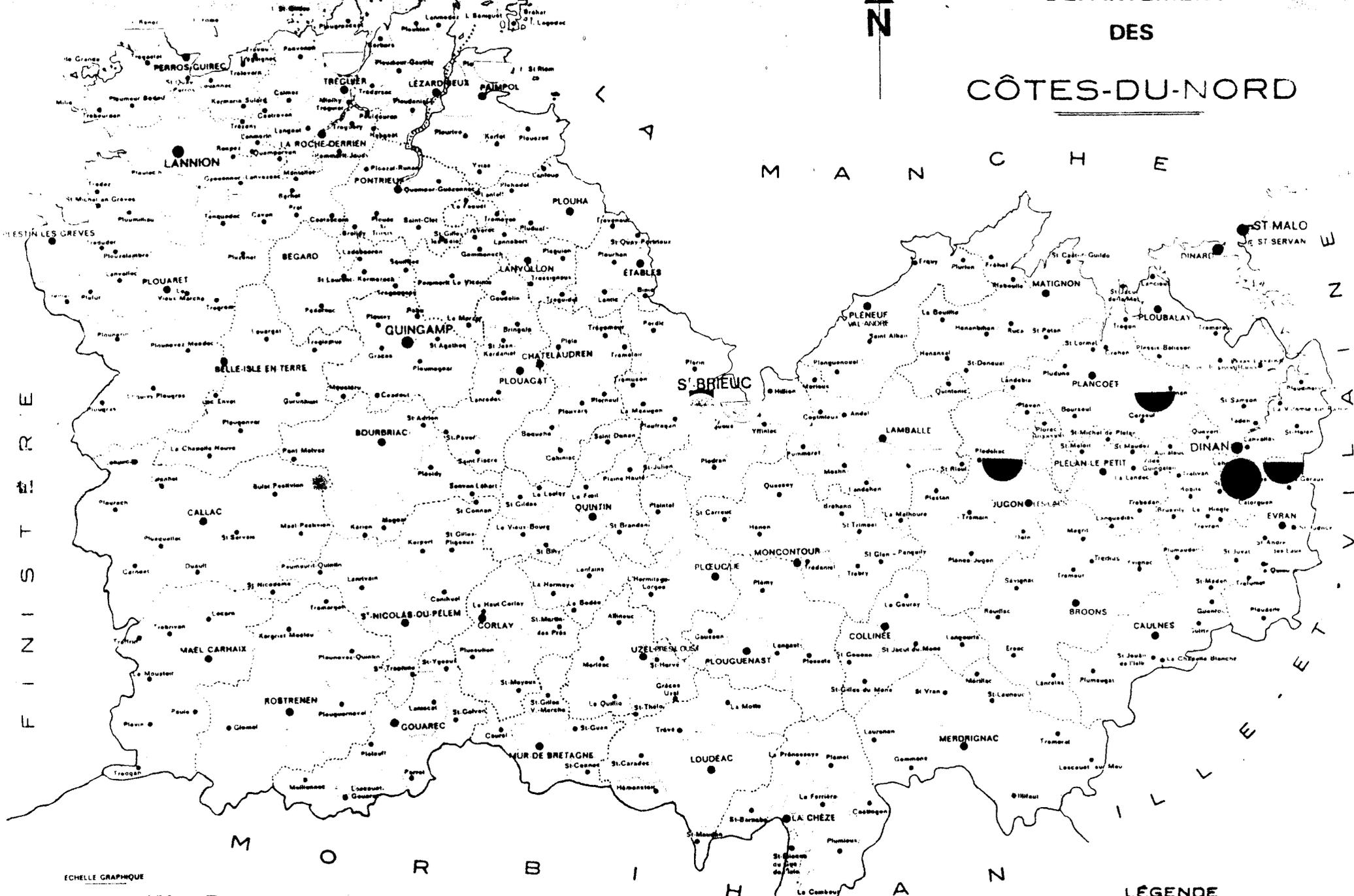


ÉCHELLE GRAPHIQUE  
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Kilomètres

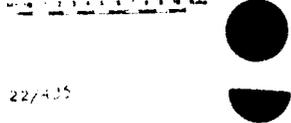
**LÉGENDE**

- PREFECTURE
- SOUS-PREFECTURE
- CHEF LIEU DE CANTON
- COMMUNE
- Limite de Département
- ..... Limite d'arrondissement
- - - - Limite de canton
- · - · - Limite de commune

# DES CÔTES-DU-NORD



ECHELLE GRAPHIQUE



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
MUSEES

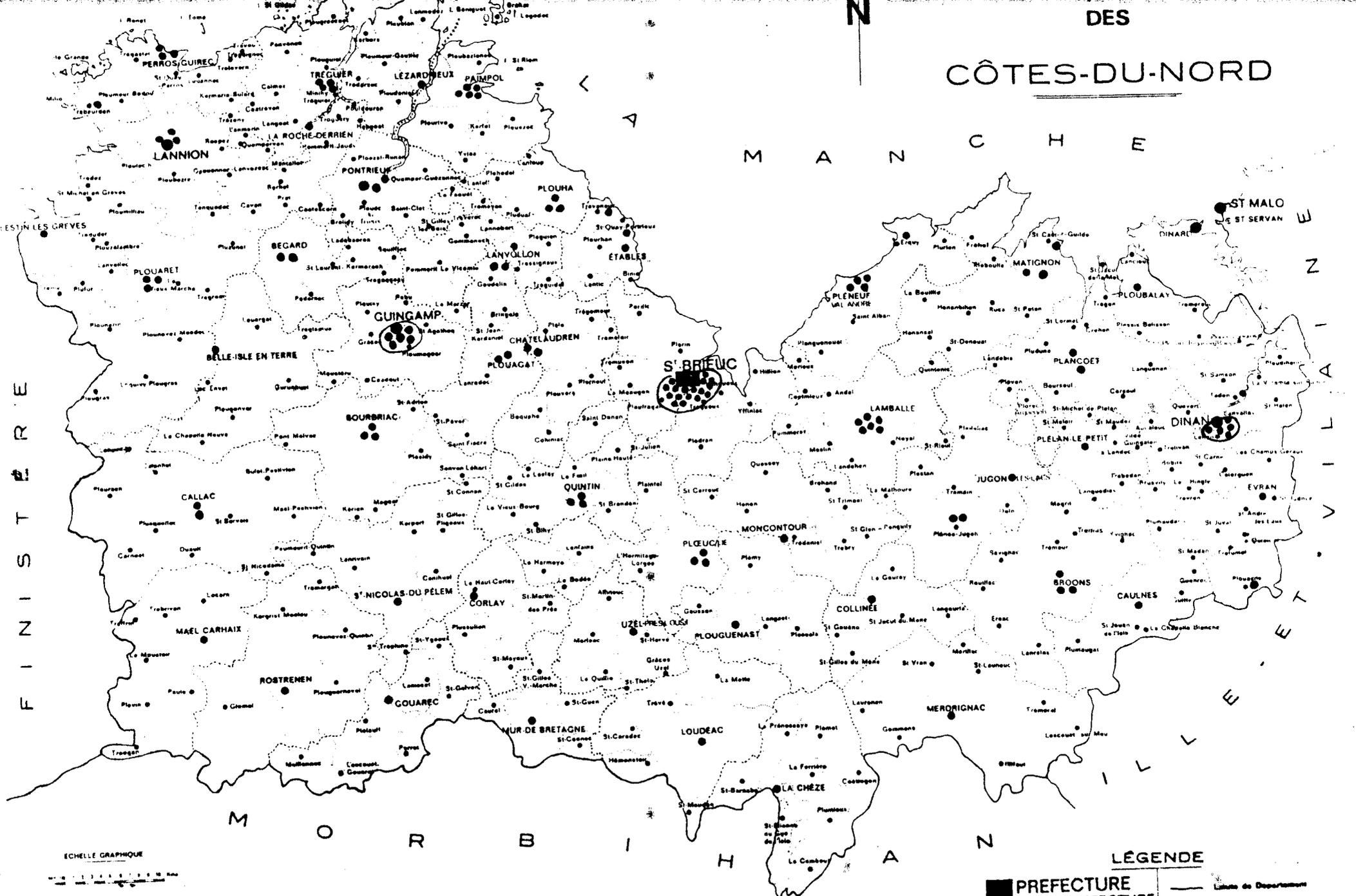
### LÉGENDE

- PREFECTURE
- SOUS-PREFECTURE
- CHEF LIEU DE CANTON
- Commune
- Limite de Département
- Limite d'arrondissement
- Limite de canton
- Limite de commune

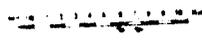




# DES CÔTES-DU-NORD



ECHELLE GRAPHIQUE



22/435

ETABLISSEMENTS  
 & AMÉNAGEMENT SECONDAIRE

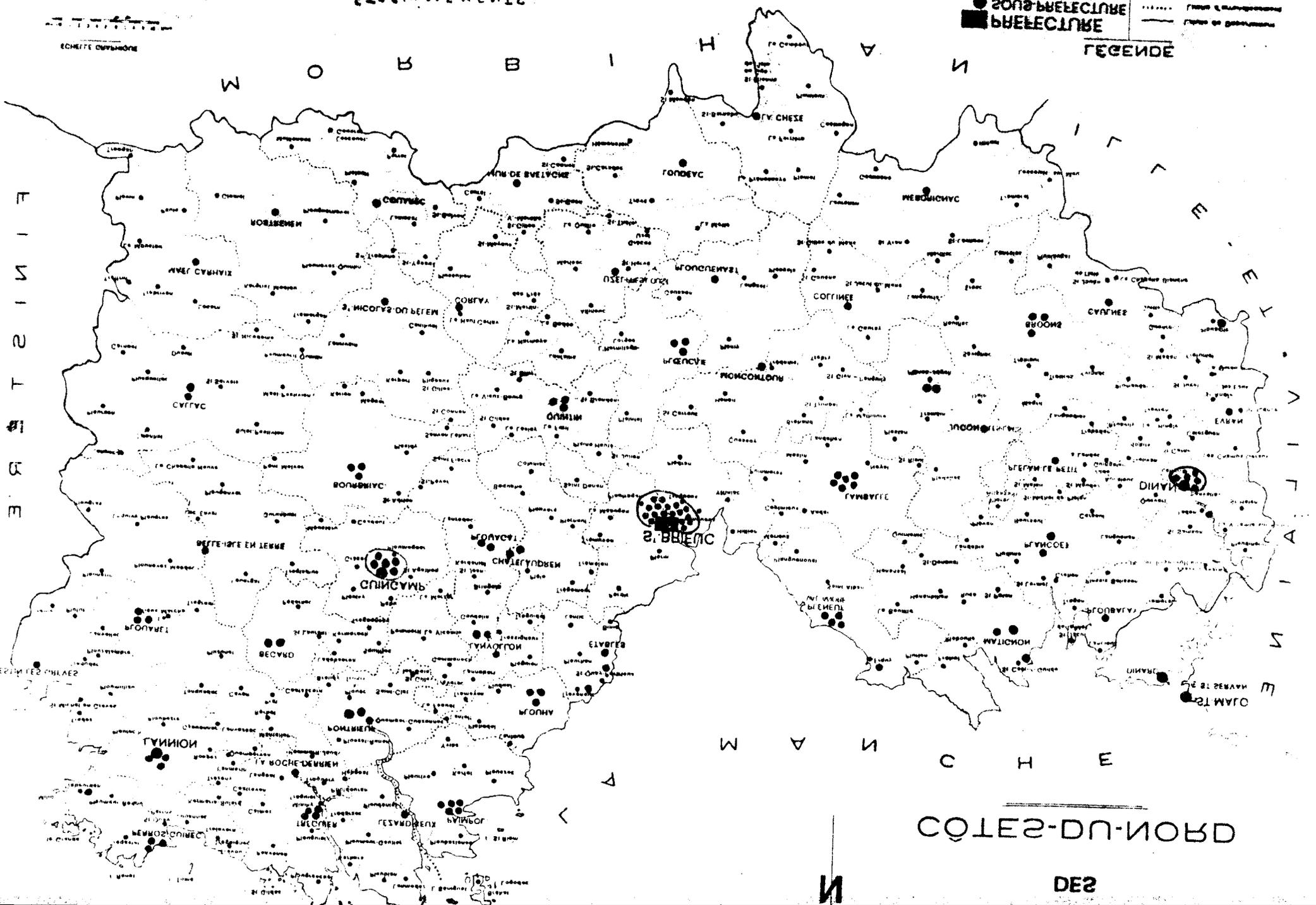
## LEGENDE

- PREFECTURE
- SOUS-PREFECTURE
- CHEF LIEU DE CANTON
- Commune
- Limite de Département
- Limite d'arrondissement
- Limite de canton
- Limite de commune

УНИВЕРСИТЕТСКА БИБЛИОТЕКА

Селища  
СМЕЛ ПЛЕН DE СУЛОН  
ЗОНА БЪЕТЕСЛУВЕ  
БЪЕТЕСЛУВЕ

Грани на общините  
Грани на окръга  
Грани с чужбина  
Грани на департамент



Е  
И  
М  
И  
С  
Т  
И  
Р  
Е

М  
О  
Б  
В  
И  
Н

ГЕБЕНЕ

М  
Е  
Т  
Л  
А

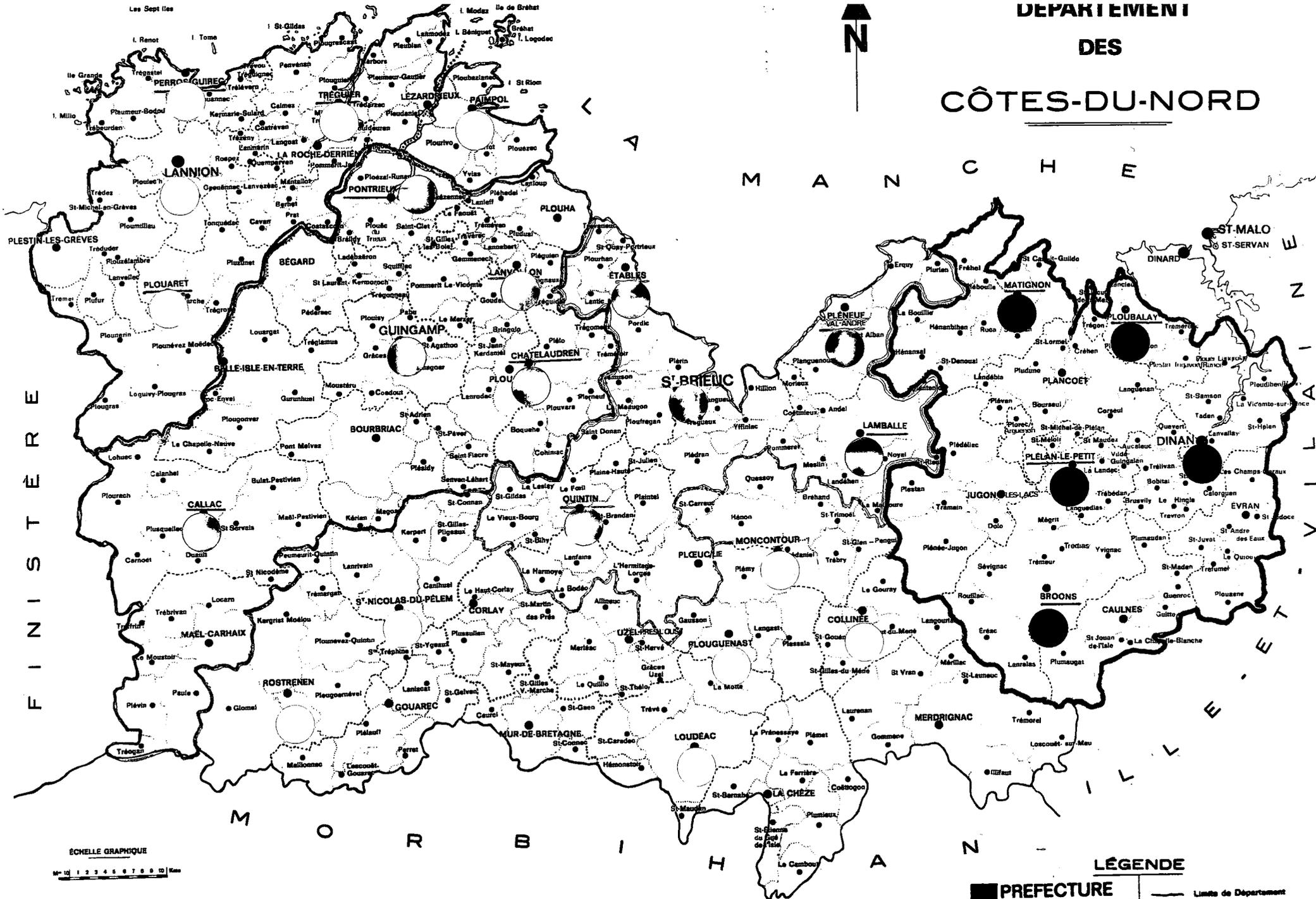
М  
А  
И  
С  
Н  
Е

СОТЕС-ДУ-НОРД

ДЕС

И

# DEPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD



ÉCHELLE GRAPHIQUE  
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Kilomètres

### LÉGENDE

- PREFECTURE
- SOUS-PREFECTURE
- CHEF LIEU DE CANTON
- Commune
- Limite de Département
- Limite d'arrondissement
- Limite de canton
- Limite de commune

## D - PRISE EN COMPTE DE LA SPECIFICITE DES COTES-DU-NORD

Elle semble aller de soi à la suite de la satisfaction de l'exigence précédente. Néanmoins nous insistons sur cette prise en compte pour éviter des reproches que l'on pourrait, légitimement adresser à toute correction des déséquilibres opérée de façon technocratique, à toute réorganisation de la lecture publique, concoctée sur une carte de France propre, hexagonale sans odeur humaine ni locale.

Au mois de mai 1982, s'est déroulée à Paimpol " une semaine Islandaise", soirées dansantes et chantantes, projections de films, remarquable exposition de vieilles cartes postales ont animé la cité. Quand les manifestations furent closes, ses acteurs, individuels ou collectifs reprirent le cours de leurs activités cloisonnées : le Musée de la mer repiqua à son doux ronronnement, les collectionneurs de cartes postales recommencèrent à fouiner, fouiller, échanger dans les coins sombres, "l'étoile " et "La Belle Poule" voguèrent vers d'autres havres magnifier l'honneur, la discipline de la Royale. Plus grave est l'absence active dans la République paimpolaise des Lettres, d'auteurs, de responsables administratifs ou culturels susceptibles de nourrir une réflexion vivante sur le patrimoine paimpolais : Mgr KERLEVEO, auteur d'un remarquable " Paimpol aux temps de l'Islande " est en voie de pétrification de son vivant, les administrateurs de la Marine ignorent la richesse des Archives amoncelées derrière leurs chaises de bureau, certains récits comme "Le Jardinier des Mers Lointaines", remarquable témoignage d'un ancien islandais, suscitent des commentaires en forme d'éloges funèbres. Toutes ces richesses assoupies nous amènent à définir la triple mission qui serait dévolue à l'annexe de Paimpol :  
rassembler sous un classement commode d'accès, tous les témoignages oraux, écrits (1), filmés (2), susceptibles d'enrichir la connaissance de la période historique paimpolaise, animer ce lieu permanent de coordination entre chercheurs, érudits, scolaires, amateurs d'histoire"s", qui pourraient échanger connaissances,

réflexions méthodologiques, enfin organiser ponctuellement des débats théoriques sur les rapports : histoire - littérature - folklore. Serait ainsi ébauchée une liaison féconde entre l'attachement spontané, sentimental à une réalité humaine originale et une réflexion générale sur les rôles et les sens respectifs du Patrimoine et de l'Histoire.

Les souffrances endurées par des milliers "d'Islandais", abrégées pour 3000 d'entre eux par la mort en mer, ne seraient plus dérisoire prétexte à chansons larmoyantes et à cérémonies de patronage mais nourriraient le souvenir le plus riche, celui qui mêle émotion et lucidité.

Il est évident que l'exemple de Paimpol peut être multiplié dans les différents secteurs.

(1) Mr DROGUET, Directeur des Archives départementales ne verrait aucun inconvénient à prêter des documents à la demande des Municipalités et serait disposé à aider ces dernières à exploiter leurs propres archives.

(2) Nous mentionnons ici le remarquable Télé-film " La souscription" réalisé par TF 1 à partir du scénario de Maître Paul-Georges LE FRIEC, aujourd'hui disparu, immense connaisseur des "choses" de l'Islande et de Paimpol.

## E - MULTIPLICATION DES INITIATIVES LOCALES :

La réalisation de cette condition nous semble spontanément dériver de la précédente. Il est naturel que la prise en compte de la spécificité d'un terroir, d'un pays soit étroitement liée à la multiplication et à la dynamisation des initiatives locales.

Une Bibliothèque ou une annexe de secteur par leur permanence, à la différence des dépôts de B.C.P, par leur ancrage dans un pays constituent des relais, des points d'appui aux initiatives locales. Du fait que la Médiathèque ne couvre pas un espace trop vaste, les associations ou les personnes isolées peuvent s'y adresser aisément.

Dans ce réveil multiforme de la conscience bretonne qui veut briser les déterminismes géographiques et néo-coloniaux, qui veut inventer son pays, la culture a place prépondérante. Les initiatives locales se multiplient, un réseau de lecture publique se doit d'être à leur écoute pour recueillir les idées et aider aux formulations des besoins. Il serait dommage que la dispersion mène au découragement. Le secteur nous semble être une structure d'accueil et de répercussions des initiatives locales. Nous croyons que les responsables de la Magnétothèque du Méné, qui organisent des stages musicaux, collectent des témoignages de la tradition orale, mènent des actions de promotion du Gallo verraient avec plaisir s'édifier l'annexe de secteur que nous avons imaginé de réaliser à Collinée.

Echanges de documents, pistes bibliographiques, mise en commun de matériel, spécialisation commune dans le Parler Gallo, enrichiraient mutuellement les activités respectives de la Magnétothèque et de l'annexe de secteur. Nous nous rendons compte que les satisfactions des conditions que nous avons imaginées dès le début de notre modeste étude sont étroitement imbriquées, tenir compte des "originalités" locales implique l'appel aux "initiatives" locales, corriger les déséquilibres exige de bien localiser ces derniers et d'être attentif à la coordination des moyens mis en oeuvre.

Nous ne prétendons pas que la sectorisation soit le remède universel aux maux des Bibliothèques publiques, notre expérience professionnelle inexistante nous interdit toute conclusion définitive, la négligence coupable de certains aspects du PLAN RONSIN (le financement par exemple) nous empêche d'intrôniser Mr RONSIN, bienfaiteur de la Lecture publique.

Néanmoins la légitimité d'une réforme naît, selon nous, de la rencontre d'une réflexion sérieuse (1) et d'une possibilité d'expérimentation concrète. Aussi, notre conclusion consistera simplement à "raconter" l'aventure d'un Monsieur de trente ans, qui, au jour qu'il est (9 juin 1982), "n'a même pas le C.A.F.B. " et qui, tel Mr JOURDAIN fait de la sectorisation sans le savoir.

(1) ce n'est pas la nôtre que nous qualifions ainsi, mais celle du groupe "Médiathèque Publique".

## C O N C L U S I O N

Au Manoir de Ferron, siège de la Bibliothèque municipale de DINAN, nous avons vécu une heure trente d'une belle intensité avec Loïc-René VILBERT.

Son étourdissante maîtrise du subjonctif, ses apartés en latin, le port de la moustache de Richelieu, sa courtoisie anachronique nous ont mis en présence du Bibliothécaire privé, d'un "Grand" du XVII<sup>e</sup> siècle. Notre effarement amusé s'est mué en crainte du pire quand il nous a répondu que RONSIN, secteur, Médiathèques publiques ne suscitaient chez lui aucune réminiscence; Madame MEYER, Mr MUSSE, Mr GARNIER, Mme LE BOUR (Bibliothécaire-adjointe à la Bibliothèque municipale de St Briec) nous avaient-ils abusé lorsque d'une seule voix, ils nous avaient assuré qu'il fallait absolument voir, écouter, prendre contact avec cet homme qui nous semblait un revenant du grand siècle.

En fait, Mr VILBERT est né à Dinan en plein milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Il aurait pu faire sienne, en l'adaptant à Dinan cette proclamation du poète breton Yvon Le Men :

"Je vis où je suis né, évident comme une étoile dans le ciel, inquiet comme un rêve dans la nuit. Dinan dans la Bretagne, dans l'Europe, dans le Monde entre terre et mer inspiré".

A l'occasion du transfert de la Bibliothèque Municipale au manoir du Ferron, le Maire recruta Mr VILBERT en tant que Sous-Bibliothécaire. Son attachement viscéral et néanmoins éclairé à sa ville le porte très vite à s'interroger sur la réalité du pays de Dinan. Les forces vives de Dinan sont-elles aimantées vers Saint-Briec, comme l'avait décidé le découpage jacobin du département ? Les gens ne vivent-ils pas plutôt sur la réalité perdurée de l'Evêché de St Malo ?

A l'issue de cette interrogation qu'il a déroulée devant nous, Mr VILBERT nous a dit sa conviction que les courants scolaires, les relations commerciales, les circuits des marchés créent un pays, un "Secteur spécifique" qui, pour ne pas correspondre à un

quelconque substrat administratif n'en constitue pas moins une réalité bien vivante.

Nous avons difficilement compressé notre envie d'exploser en un prêche didactique : " Vous ne connaissez pas les propositions de Médiathèques publiques etc..."

Dans un enchaînement enthousiaste, Mr VILBERT nous confie son obsession : Rationaliser l'utilisation des moyens mis en oeuvre par "l'Entente culturelle de Dinan". Soixante associations locales participent à cette entente que Mr VILBERT préside et dans laquelle il insère les activités de la Bibliothèque et du Musée dont il est responsable. Créer des Services polyvalents (salle, matériel audio-visuel...) lui semble un moyen d'éviter une dissémination inefficace et coûteuse, en fait nous a-t-il dit " je voudrais aboutir à une médiathèque publique pour employer un mot à la mode ".

La variété des buts et des sièges des associations : "Amis du Parler Gallo ", "Société Archéologique" etc , lui semble un ferment d'échange entre communes rurales et urbaines et dans la mesure où la lecture est intégrée aux activités de l'Entente cela contribue à supprimer la coupure entre lecture publique et lecture rurale. Deuxième envie de discourir...

Nous avons visité la salle polyvalente équipée pour recevoir des expositions de peinture, des projections ; la salle de lecture enfantine, le fonds breton qui, nous a précisé Mr VILBERT, est un "fonds original lié à l'originalité du pays".

De retour à son bureau, un Dinannais lui a téléphoné, pour lui demander un rendez-vous afin de procéder à une identification d'un livre ancien : "Activité qui m'intéresse beaucoup," nous a-t-il avoué, comme s'il était sur la voie du péché de désuétude, il est vrai absous par sa participation au Conseil

d'administration de "Radio-pays de Rance ".

Etourdi par cette avalanche de réalisations et de projets, nous avons timidement parlé des propositions de sectorisation et nous nous sommes rapidement mis d'accord sur la localisation des annexes et sur l'envoi des textes d'Henri COMTE et d'Albert RONSIN. Taxer systématiquement les propositions de sectorisation d'irréalistes nous a alors paru passablement irréaliste.

Nous sommes ensuite passé au stade surréaliste quand en prenant congé, Mr VILBERT nous a confié qu'il allait la semaine suivante se consacrer à la préparation de l'oral du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaires, notre esprit a vagabondé, en associant à Mr VILBERT le cas de Mme LE BOUR de St Brieuc, sur le système "réaliste" qui sous-emploie ainsi des fonctionnaires compétents, dynamiques, disponibles. Et nous étions parfaitement convaincus, seule certitude de notre modeste enquête que si les réformes de structure sont la base indispensable de toute future organisation de la Lecture publique en France, la qualité des hommes et des femmes appelés à les animer n'importe sûrement pas moins.

## B I B L I O G R A P H I E

### I - BILIOGRAPHIE GENERALE

- 1) - Bretagne mode d'emploi : pays par pays .../ Autrement. - Paris : Autrement, 1981. - 286 p. ill.; 25 cm. - ( Le Guide de la vie quotidienne.)  
Index.
- 2) - COMTE ( Henri ) . - Les Bibliothèques publiques en France. / Henri Comte. - Lyon : Presses de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1977. - 524 p ; 29 cm.
- 3) - Les Bibliothèques en France : Rapport à Monsieur le Premier Ministre / Pierre Vandevorde ; [ed.par] le Ministère de la Culture. - Paris : Ministère de la Culture, 1981. - 447 p.; 30 cm.
- 4) - Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture.: [deuxième rapport / de la commission du livre et de la lecture ] ; sous la dir. de Bernard Pingaud, Jean-Claude Barreau... - Paris : Commission du livre, 1982. - 300 p ; 20 cm.

### II - ARTICLES

- 1) Le Fonds itinérant de documentation et d'animation des Côtes-du-Nord.  
In :  
Animation et développement en milieu rural / Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Centre de création industrielle . - Paris : C N A C : CCI , 1981. - pp 29 - 36. - (Culture au quotidien).
- 2) Sivom de Toul-Goulic Coat-Malouen.  
In :  
Animation et développement en milieu rural / Centre National

d'art et de culture Georges Pompidou, centre de création industrielle . - Paris : CNAC : CCI, 1981 . - pp 57 - 64. - (Culture au quotidien).

- 3) COMTE(Henri) - La Médiathèque de Secteur : utopie ou solution de demain ?

in :

Médiathèques publiques / Association pour la Médiathèque publique. - Cambrai : Association pour la Médiathèque publique, 1979, 49, pp. 14 - 18.

- 4) DESPIERRE (Odile). - De la Bibliothèque centrale de prêt à la Médiathèque de secteur.

in :

Médiathèques publiques / Association pour la Médiathèque publique. - Cambrai : Association pour la Médiathèque publique, 1979, 49, pp. 36 - 38.

- 5) RONSIN (Albert). - Propositions pour une nouvelle structure des Médiathèques en France.

in :

Médiathèques publiques / Association pour la Médiathèque publique. - Cambrai : association pour la Médiathèque publique, 1979, 49, pp 9 - 13.

### III PUBLICATIONS SPECIALISEES.

- 1) COTES-DU-NORD (Préfecture). - Bulletin d'information des maires : Répertoire administratif des Côtes-du-Nord/ Service du bulletin d'information des maires.-Saint-Brieuc : Préfecture des Côtes-du-Nord, 1978. - 30 cm.

- 2) COTES-DU-NORD (Préfecture). - Le Département / Service du bulletin d'information des maires. - Saint Brieuc : Préfecture des Côtes-du-Nord, 1979 . - 30 cm.

3) COTES-DU-NORD (Préfecture). Schéma départemental du  
Tourisme en milieu rural / Service du bulletin d'infor-  
mation des maires . - Saint Briec : Préfecture des  
Côtes-du-Nord, 1979 . - 30 cm.

## E N T R E T I E N S

### Bibliothécaires

- Madame CARREE, Présidente de l'Association départementale "Culture et Bibliothèques pour Tous".
- Monsieur FABBI, délégué au Comité d'Etablissement des Ets Caffoteaux et Maury.
- Madame MEYER, Directrice de la Bibliothèque municipale de Saint Brieuc.
- Monsieur PLOUZENNEC, Directeur de la Bibliothèque centrale de prêt.
- Monsieur VILBERT, Sous-Bibliothécaire à la Bibliothèque Municipale de Dinan.

### Fonctionnaires

- Monsieur DENIEUL, Secrétaire général du Syndicat des Communes du département des Côtes-du-Nord.
- Monsieur DROGUET, Directeur des Archives départementales des Côtes-du-Nord.
- Monsieur LOGEAT, Directeur de service administratif - Mairie de St Brieuc.
- Monsieur MUSSE, Attaché des services extérieurs de la Culture.

### Animateurs de la lecture, du livre, de la vie culturelle

- Monsieur LEHO, délégué départemental des Editions Mésidor.
- Monsieur PRIGENT, membre du Comité de la Bibliothèque Municipale de St Brieuc.

### Elus Locaux

- Monsieur GARNIER, adjoint au Maire de St Briec, chargé des affaires culturelles.
- Monsieur QUERRIEN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Maire de Paimpol.

### PERSONNES CITEES

#### Fonctionnaires

- M.M les Administrateurs des Affaires maritimes du quartier de Paimpol.
- M.M les Membres du Corps préfectoral de la Préfecture des Côtes-du-Nord:1975-1981.

#### Animateurs de la lecture, du livre, de la vie culturelle

- Monsieur FALLERE, Directeur du Centre d'Animation culturelle de Saint-Briec.
- Monsieur RICHARD, Secrétaire du syndicat de Toul-Goulic Coat-Malouen.

#### Elus locaux

- Monsieur BOIZARD, Conseiller général du canton de Lanvollon.
- Monsieur CONAN, Conseiller général du canton de Paimpol.
- Monsieur LAUNAY, Conseiller général du canton de Gouarec.
- Monsieur SIMON, Conseiller général du canton de Lézardieux.

TABLE DES MATIERES

<u>Introduction</u> .....	p. 1
I - <u>LA LECTURE PUBLIQUE DANS LES COTES-DU-NORD</u> <u>JUSQU'EN 1981</u> :	
<u>Description et problèmes</u> .....	p. 4
A ) Les réseaux .....	p. 4
B) Les forces .....	p. 9
II - <u>LES REPONSES ACTUELLES</u> : 1981-1982 .....	p. 20
A) Les différents niveaux de prise de conscience .....	p. 20
B) Nature des réponses .....	p. 26
C) Critique de ces réponses officielles ..	p. 29
III - <u>VOIES A CREER OU A EXPLORER</u> .....	p. 34
A) Le Plan RONSIN .....	p. 34
B) Rationalisation des moyens .....	p. 40
C) Correction des déséquilibres .....	p. 43
D) Prise en compte de la spécificité des Côtes-du-Nord .....	p. 44
E) Multiplication des initiatives locales.	p. 46
Conclusion .....	p. 48
Bibliographie .....	p. 51
Entretiens .....	p. 54

